

Conseil d'Administration

Séance du **12 DÉCEMBRE 2023**

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 7 novembre 2023

Enjeux Stratégiques

3. Budget Rectificatif 2023
4. Budget Initial 2024
5. Modèle économique

Ressources Humaines

6. Campagne d'emploi 2024 : liste des emplois publiables et publiés
7. Choix des sections CNU pour le repyramidage-Maîtres de Conférences (MCF) 2024 dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR)
8. Choix des emplois-types ASI pour le repyramidage-BIATSS 2024 dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR)
9. Modalités d'attribution de la prime individuelle (C3) instituée par le régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) - Année 2024
10. Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) à destination des hospitalo-universitaires – Année 2024
11. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives - année 2023/2024
12. Liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) instituée par le régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) - année 2023/2024
13. Procédure relative à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités dite de « Repyramidage» - Année 2024

14. Bilan de la campagne de Repyramidage 2023 ([information](#))
15. Procédure de gestion de la campagne d'avancement de grade des personnels enseignants-chercheurs
16. Évolution de l'offre d'action sociale des personnels
17. Règlement de gestion des personnels enseignants-chercheurs recrutés sur des Chaires de Professeur Junior (CPJ)

Vie Institutionnelle

18. Statuts de l'Unité Mixte de Recherche Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)
19. Statuts de l'Unité de Recherche Laboratoire d'Ingénierie des Biomolécules (LIBio)
20. Statuts de l'Unité de Recherche Centre de Recherche Expertises Arts et Transitions (CREAT)
21. Statuts de l'Unité de Recherche Sociologie des Territoires, du Travail, des Ages et de la Santé (TETRAS)
22. Statuts de l'Unité Mixte de Recherche Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT)
23. Statuts de l'Unité Mixte de Recherche Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisation (CRM2)
24. Modification des statuts de l'Unité de Recherche LIS (Littératures, Imaginaire, Sociétés)
25. Modification des statuts de l'Unité de Recherche Histoire et Cultures de l'Antiquité et du Moyen Age (HIISCANT-MA)

Formation & Insertion Professionnelle

26. Modalités d'admission et capacités d'accueil – rentrée 2024
27. Frais de concours et certifications de langues 2023-2024 – mise à jour
28. Liste des mentions de formations demandées à l'accréditation 2024 – mise à jour
29. Ouverture du Diplôme d'Université (DU) *Référent de parcours de santé complexe de Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours de santé Complexes (DAC)*
30. Ouverture du Diplôme d'Université (DU) *Droit, action publique et innovation numérique*
31. Renouvellement du Diplôme d'Université (DU) *Médiations littéraires* ❗ **RETIRÉ**
32. Renouvellement du Diplôme d'Université (DU) *Criminologie et victimologie* ❗ **RETIRÉ**
33. Renouvellement du Diplôme d'Université (DU) *Jurisocial* ❗ **RETIRÉ**
34. Renouvellement du Diplôme d'Université (DU) *Responsable d'établissement et services médico-sociaux* ❗ **RETIRÉ**
35. Renouvellement du Diplôme d'Université (DU) *Mathématiques pour la recherche* ❗ **RETIRÉ**
36. Renouvellement du Diplôme d'Université (DU) *Recherche en environnement (REENVIE)* ❗ **RETIRÉ**

Recherche & Valorisation

37. Allocation 2024 aux pôles scientifiques
38. Bilan de l'évaluation des projets des Unités de Recherche du contrat quinquennal 2024-2028 – 4^{ème} volet

Hygiène & Sécurité

39. Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2024

Numérique

40. Modification de la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI)
41. Modification de la charte informatique

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Collège A :

Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTE Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B :

M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, Mme POSZWA Anne, Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina, M. GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOCH Vasilica

Collège BIATSS :

M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :

M. CAMUS Vianney

Collège des personnalités extérieures :

M. MARY Gérard

Était représentée***Par sa suppléante :***

Mme BARDOL Clara est représentée par sa **suppléante** Mme DUCEP Emilia

Étaient représentés***Par Procuration :***

M. JOUZEAU Jean-Yves	procuration à Mme POSZWA Anne
M. DUSSOUBS Bernard	procuration à M. GNAEDINGER Éric ou à Mme RABAN Catherine
M. GROSDIDIER François	procuration à M. LEYMARIE Stéphane
Mme CREUSOT Nicole	procuration à Mme DORIAT-DUBAN Myriam
M. VANNESTE Arnaud	procuration à Mme DORIAT-DUBAN Myriam ou à M. DIOU Camille
Mme MOINARD Patricia	procuration à M. SCHMITT Christophe ou à M. GNAEDINGER Éric
Mme FRANÇOIS Isabelle	procuration à M. METZGER Jean-Luc
M. TORRIS Jean-Paul	procuration à M. MARY Gérard

En l'absence de signature, la procuration de Mme DENOOZ Laurence en faveur de Mme BOULANGER Hélène ne peut pas être attribuée.

Étaient excusés :

Néant

Étaient absents :

Mme CAMMARA Lou
Mme TRIPODI Axelle
Mme MORBÉ Muriel
Mme PEREZ Sylvie
M. SCIAMANNA Marc

Invités :

- M. Le Recteur de région académique ou son représentant : **Mmes CHAIB Farida et GAIRE Alice**
- Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
- Mme DORIAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*
- M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
- M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
- M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
- M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*
- M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*
- M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*
- M. MAUVIEL Guillain, Vice-président *Transition Écologique*
- M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*
- M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*
- M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*
- Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement
- Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie
- M. GUERY Loris, Vice-président en charge du Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie
- M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*
- M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
- M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
- Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente par intérim du Conseil Scientifique et Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
- M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
- M. FERBER Jules, Vice-président Étudiant
- M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
- M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
- M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens »
- Mme JUNOT Emmanuelle, Directrice Générale des Services Adjointe « Formation et Vie Universitaire »
- Mme TESSIER Claire, Directrice Générale des Services Adjointe « Recherche, Projets et Partenariats »
- M. LAJOUX Sébastien, Directeur Général des Services Adjoint « Ressources Humaines Et Sociales, Prévention Et Conditions de Travail
- Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
- M. MESSIER Julian, Directeur du Budget et des Finances
- M. DINE David, Directeur de la Communication
- M. CASAL Jonathan, Directeur Prévention, Sécurité et Environnement
- M. VAHL Jean-Michel, Directeur du Numérique
- M. AGOSTINI Yves, Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
- M. COUVAL Romain, Sous-directeur, Direction des Affaires Juridiques

Assistait également à la séance du conseil :
Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 31
Quorum : 16
Nombre de membres présents en début de séance : 17
Nombre de membres représentés : 8

À 9h10, constatant que le quorum est atteint, la Présidente ouvre la séance.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

★ La Présidente désire partager un épisode connecté à un texte que les Administrateurs ont adopté, il y a quelques mois, sur la fonction-refuge à l'Université de Lorraine et qui concerne les dispositifs mis en place pour les chercheurs, enseignant-e-s, étudiant-e-s se trouvant dans des pays où la liberté académique n'est plus respectée, et/ou dans des situations de conflits déclarés.

Cette politique s'est traduite par la mise en place, par l'UFR LANSAD (Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines), qui dispose d'un Département Français Langue Étrangère (DéFLE), d'un Diplôme d'Université (DU) passerelle, conçu pour accueillir des adultes en exil et leur permettre ou leur faciliter l'accès aux études supérieures dans notre université ou en France de façon plus générale, relate la Présidente. Pour atteindre cet objectif, ce DU vise bien évidemment la formation en français langue étrangère de ces adultes ; il multiple aussi les occasions de créer un réseau amical et universitaire avec des liens forts avec le SOIP et avec le service de santé étudiante. Il a ouvert en septembre 2023, accueilli 16 étudiant-e-s dont 4 ont été réorientés et dont 12 ont été admis au semestre suivant.

La Présidente souhaite partager avec l'assemblée le texte qu'une étudiante de ce DU a adressé à un des enseignants de la formation :

« il n'y a pas de mot pour vous exprimer mes remerciements et ma gratitude ; c'est (NDLR : son passage au semestre suivant) la meilleure nouvelle que j'aie entendue depuis longtemps. Merci pour votre confiance, cela me touche beaucoup. Ce que vous avez fait avec nous pendant 3 mois m'a redonné confiance en l'humanité. J'ai l'honneur d'être avec vous et de continuer avec vous. S'il existe une définition idéale d'un enseignant, alors vous incarnez ce sens. Chaque moment passé avec vous a été un plaisir, un accomplissement et une avancée. Ce que vous nous avez donné restera avec nous toute une vie. Vous êtes des professeurs formidables, et surtout, des personnes formidables. Il n'y a rien pour exprimer ce qu'il y a en moi maintenant mais je m'efforcerai de tous mes efforts pour que vous trouviez en nous le fruit de votre travail avec nous. C'est merveilleux de sentir que nous avons un soutien qui vous soutient en exil, et c'est merveilleux que les professeurs soient ce soutien. Merci du fond du cœur à tous, pour tout. »

Pour la Présidente, c'est une grande fierté pour l'Établissement de se mobiliser autant que possible, avec les moyens dont il dispose, pour permettre aux personnes victimes des conflits, et plus généralement, du recul des démocraties, de retrouver un cadre leur permettant de reprendre leur parcours académique.

En cette période de fêtes de fin d'année, la Présidente souhaitait partager avec le Conseil ce message qui dit tout ce qui fait la beauté de l'enseignement.

★ Dans un tout autre registre, la Présidente est fière d'annoncer la nomination dans l'Ordre National du Mérite de 3 de nos collègues ou anciennes collègues :

- Mme Edwige HELMER-LAURENT, Déléguée régionale CNRS centre-est ;
- Mme Marie-Odile SIMONNOT, Directrice du Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP), ancienne Directrice du pôle scientifique Énergie Mécanique Procédés Produits (EMPP) ;
- Mme Catherine STRASSER, Directrice de l'Hôpital Virtuel de Lorraine.

- ★ La Présidente signale le succès du dossier du Réseau Hospitalier Universitaire (RHU) porté par M. Laurent PEYRIN-BIROULET, RHU dédié à la maladie de Crohn et qui vient en complément de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Infiny, également validé en 2023.

En janvier 2024, la communauté des sciences du numérique soutiendra devant un jury international un projet commun à l'Alsace et à la Lorraine de cluster "intelligence artificielle", projet dénommé *ENACT*. La Présidente souligne l'importance de ce projet qui permettrait de positionner le Grand Est dans le paysage de l'intelligence artificielle en France.

La semaine dernière, la CUT (Conférence Universitaire Territoriale) composée des partenaires des collectivités territoriales de la région, métropoles, départements, agglomérations, s'est réunie et a offert l'occasion de partager une série de publications issues de la collection « Université de Lorraine et Territoires ». Ce travail auprès des collectivités a été relayée par le magazine d'information interne à l'Université. Selon la Présidente, il s'agit de documents très intéressants pour analyser à la fois les aspects formation, vie étudiante, et la démarche « science avec et pour la société » entreprise par l'Établissement. Sont également accessibles des données concernant les mobilités, le tout structuré par territoire, ce qui dessine une photographie de l'extrême diversité des territoires sur lesquels l'Université de Lorraine est implantée, ainsi que de la diversité des attentes de ces territoires ; c'est le sens du travail porté par M. Stéphane LEYMARIE.

La Présidente a également informé les membres de la CUT de la mise en place, dans un calendrier plutôt serré, d'un nouvel indicateur visant à normaliser, à standardiser la mesure de l'insertion des étudiants à l'issue des formations ; cet indicateur « insersup » ne mesure plus un taux d'insertion mais un taux d'emploi :

- quand on calcule un taux d'insertion d'étudiants, s'ils sont en poursuite d'études ou s'ils choisissent de ne pas travailler, ces étudiants ne rentrent pas dans le taux d'insertion ;
- le taux d'emploi, par contre, prend en compte le taux d'étudiants qui sont en emploi à l'issue de leur formation.

Cet indicateur est calculé par le service de statistiques du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) sur la base des éléments qui sont contenus dans les bases de données de l'administration française ; ce que l'État est actuellement en mesure de calculer est un taux d'emploi salarié en France.

Pour une université comme l'Université de Lorraine, entrepreneuriale, résolument tournée vers l'international avec, notamment, une dimension frontalière très forte, il ressort que l'Université de Lorraine est celle qui souffre le plus de l'installation de l'indicateur « insersup ».

Entre, d'une part, la mesure du taux d'insertion ou d'un taux d'emploi salarié en France et à l'étranger, plus les emplois non-salariés et, d'autre part, ce simple taux d'emploi salarié en France, l'Université de Lorraine se classe avant-dernière des universités françaises sur le taux d'emploi salarié en France - alors qu'elle se trouve dans le peloton de tête sur le taux d'insertion ou le taux d'emploi, tous types d'activité confondus.

La Présidente relève une contradiction entre l'élan politique pour développer les possibilités de projets entrepreneuriaux pour les étudiants, l'élan politique pour le développement de l'internationalisation des formations, d'une part, et la mise en place d'un indicateur de ce type, d'autre part.

La Présidente dit avoir eu des interventions lourdes à divers niveaux auprès du Ministère et à France Universités pour obtenir un double affichage, notamment dans la plateforme « mon master », à la fois du taux d'emploi salarié en France « insersup » et un taux d'emploi global – quel que soit le type de situation : profession libérale, auto-entrepreneur, salarié à l'étranger ou salarié en France.

L'Établissement va poursuivre la réalisation de ses enquêtes pour :

- compléter « insersup »,
- continuer à alimenter le pilotage des formations de l'Université de Lorraine puisqu'un taux d'emploi salarié en France est notoirement insuffisant pour évaluer, par exemple, l'adéquation entre l'emploi occupé et la formation suivie (ce qui est un des points d'attention et d'intérêt pour un responsable de formation).

Un point de vigilance important pour l'Université de Lorraine qui, une nouvelle fois, est l'université la plus frappée par ce changement de mécanique d'évaluation et d'insertion.

Nous partageons ce désavantage avec toutes les universités frontalières, notamment Strasbourg, Mulhouse et Besançon, situées dans la partie Est du territoire. Pour l'Université de Lorraine, la proximité du Luxembourg induit des effets importants.

- ★ La Présidente poursuit en faisant référence aux annonces formulées la semaine dernière par le Président de la République, au cours d'un événement organisé à l'Élysée auquel une de nos collègues, Mme Halima ALEM-MARCHAND, en poste à l'ENSIC et à l'Institut Jean Lamour, a participé activement.

Au cours de cet événement, le Président de la République a annoncé :

- des évolutions sensibles du paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), notamment de celui de la recherche ;

- la mise en place des agences de programme ;
- la fonction programmatique au niveau national clairement confiée aux Organismes Nationaux de Recherche (ONR),
- et un acte 2 de « l'autonomie », une mise en tension des établissements à qui il est demandé d'investir davantage leur rôle de chef de file sur un périmètre géographique académique qui reste à définir puisque la notion de site n'a pas le même sens partout en France et ne s'applique pas de la même manière.

Ces évolutions, si elles se confirment, portent un certain nombre de transformations. La Présidente est frappée à la lecture des communications de France Universités, U10 ou du message du CNRS ; elle a l'impression que personne n'a compris la même chose, c'est pourquoi elle sera attentive aux traductions concrètes de ce discours politique dans la suite des opérations – le diable pouvant se nicher dans les détails.

La Présidente fait lecture des procurations.

2. PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 NOVEMBRE 2023 **DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

Aucune modification n'est demandée.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 7 novembre 2023 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

3. BUDGET RECTIFICATIF 2023 **DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

ANNEXE 1

La Présidente annonce l'exercice coutumier pour le Conseil d'Administration de décembre d'examen du Budget Rectificatif (BR) de l'année en cours, généralement beaucoup plus proche du Compte Financier présenté en mars, que du Budget Initial (BI) de l'année à venir qui comporte un certain nombre d'écarts.

Le commentaire général de la Présidente sur la présentation du BR 2023 et la présentation du BI 2024 insistera sur 2 points :

- les phénomènes déjà constatés l'an passé (une augmentation des charges qui conduit à une dégradation structurelle) sont toujours bien présents ;
- bien que nous ne cherchions pas à faire de bénéfice, la Présidente dit qu'il est nécessaire d'avoir un résultat positif qui permette de réaliser des investissements pour les bâtiments, pour les équipements en recherche et en formation, pour créer des plateformes expérimentales et de formation et réaliser des travaux d'ampleur dans le cadre de la transition écologique, de façon à réduire l'empreinte énergétique des bâtiments.

Les propositions faites s'appuient sur une politique d'investissement très soutenue qui emporte un certain nombre de risques ; pour que ces risques soient réduits, il faut avoir une dynamique des recettes suffisamment importantes, et, en parallèle, il faut couvrir les charges récurrentes de l'Établissement.

Pour tenir cette politique d'investissement, il faut maîtriser notre trajectoire financière bousculée par différents éléments extérieurs : conséquences des conflits, tensions sur les marchés liées aux effets du changement climatique, directement ou indirectement, effets d'inflation, etc... y compris les décisions de l'État qui font l'objet de compensation très partielle, voire nulle.

Par responsabilité et vis-à-vis des missions de service public que nous remplissons au quotidien, nous devons préserver notre capacité à investir – élément sine qua non pour offrir des conditions d'étude et de recherche a minima satisfaisantes, conclut la Présidente.

M. Camille DIOU souligne la similarité très proche de la situation de l'année dernière :

- augmentation du coût de l'énergie (un peu moindre qu'en 2022),
- problématique liée à la revalorisation du point d'indice.

Il accueille M. Julian MESSIER, nouveau Directeur du Budget et des Finances depuis septembre dernier, qui commente la tendance et l'évolution de la tendance entre 2022 et 2023.

Les principaux indicateurs du BR 2023

Les grands indicateurs financiers

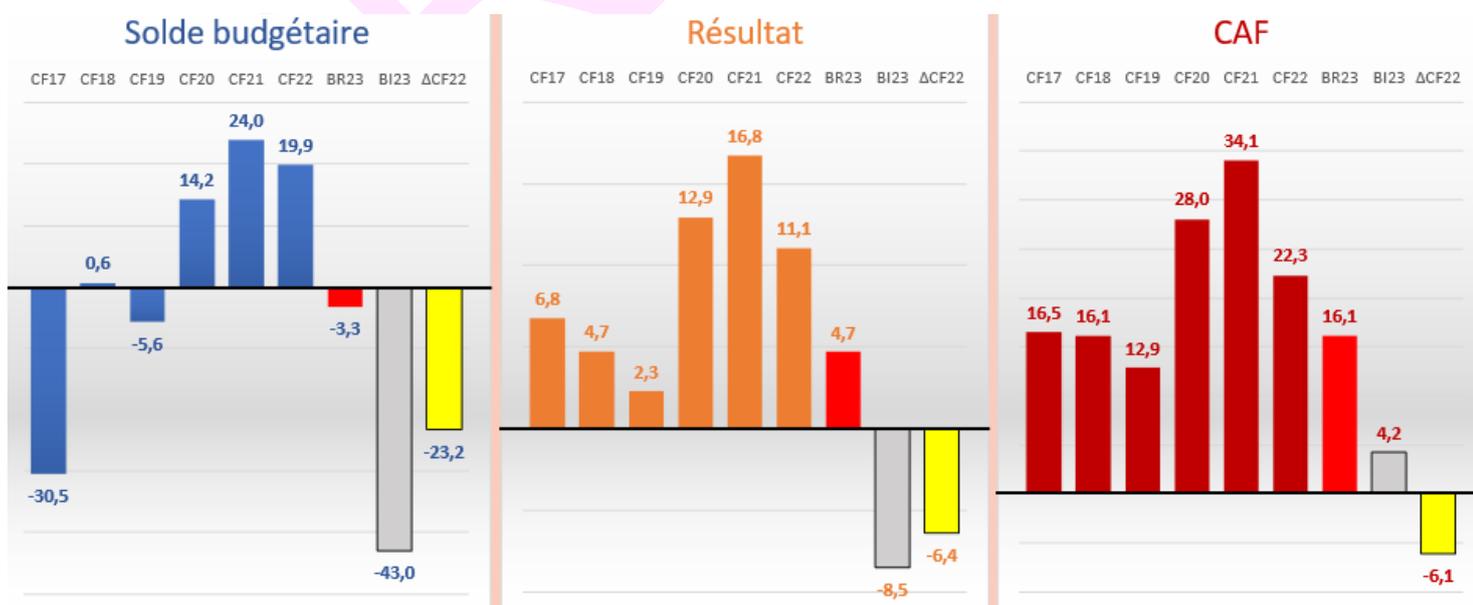
Phénomène habituel lors de l'élaboration du Budget Initial (BI)

- Non inscription de nombreuses recettes :
 - Versements Etat non notifiés
 - Recettes d'activité annualisées et non connues au BI
- Surestimation des dépenses :
 - Inscription en dépenses de l'essentiel des recettes
 - Aléas d'exécution qui décalent certaines dépenses

Le Budget Rectificatif améliore grandement la prévision, **et apparaît toujours en hausse** comparé au BI.

➔ **Focus sur la tendance par rapport au Compte Financier (CF) précédent.**

Évolution des principaux indicateurs



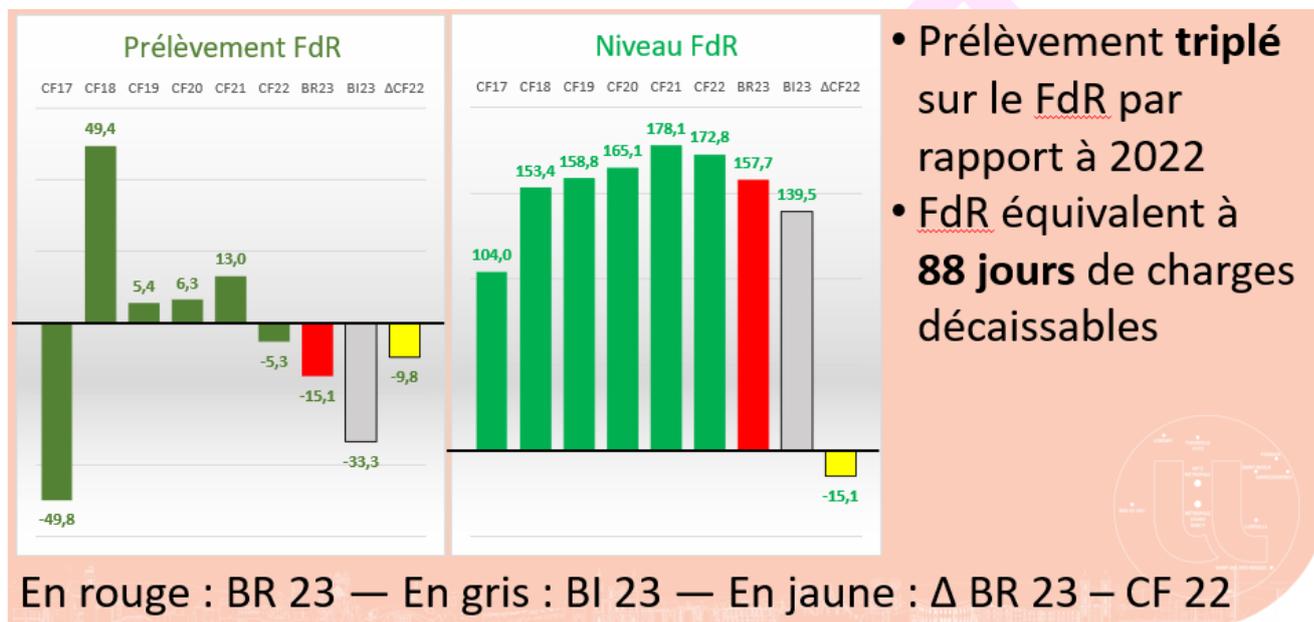
En rouge : BR 23 — En gris : BI 23 — En jaune : Δ BR 23 – CF 22

M. Julian MESSIER explique qu'en comparant les colonnes grises correspondant au BI 23 et les colonnes rouges du BR 2023, il y a une certaine amélioration. Néanmoins, lorsque l'on regarde la tendance sur les comptes 2022 et 2023, on constate en termes de solde budgétaire, de résultat, de CAF une dégradation assez nette de la situation.

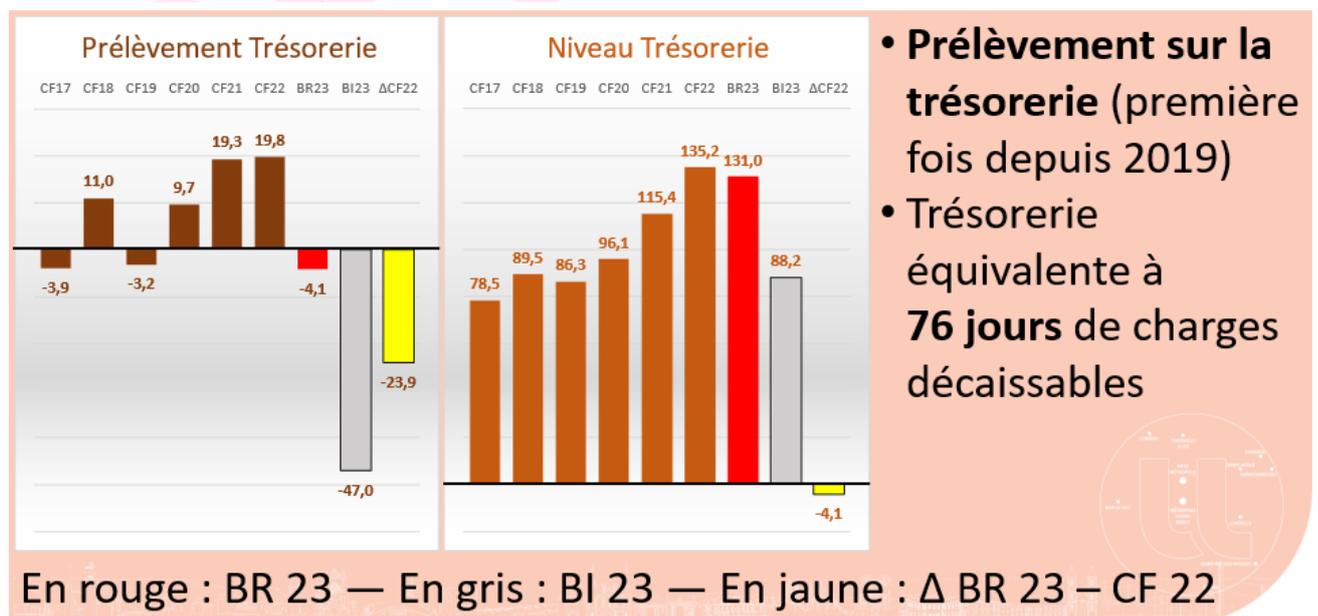
M. Julian MESSIER propose un focus sur le FdR (Fonds de Roulement) qui est constitué par les fonds mécaniquement disponibles pour l'Établissement pour pouvoir travailler et faire ses opérations. Lorsque l'Établissement génère suffisamment de dépenses par rapport à ses recettes, il augmente son FdR ; lorsque ses dépenses augmentent plus vite que les recettes, l'Établissement prélève sur son FdR, sur son disponible pour travailler.

Il a été prévu au BI un prélèvement consistant sur le FdR, qui a été réduit sur la fin de l'exercice 2023 ; mais en regardant de près, sur le CF 2022, il y a un prélèvement de 5,3 M€ ; sur le BR 2023, le prélèvement atteint 15,1 M€. Ce qui motive cette tendance à venir prélever sur le FdR, est d'arriver à financer l'investissement.

La situation est loin d'être catastrophique puisqu'il est fait mention de 88 jours de charges décaissables (charges de fonctionnement), sachant que le seuil d'alerte est de 30 jours, précise M. Julian MESSIER.



Cette tendance apparaît également sur la trésorerie. L'alerte importante à noter : c'est la première fois que l'Établissement prélève sur sa trésorerie, sur ses réserves.



Le solde budgétaire

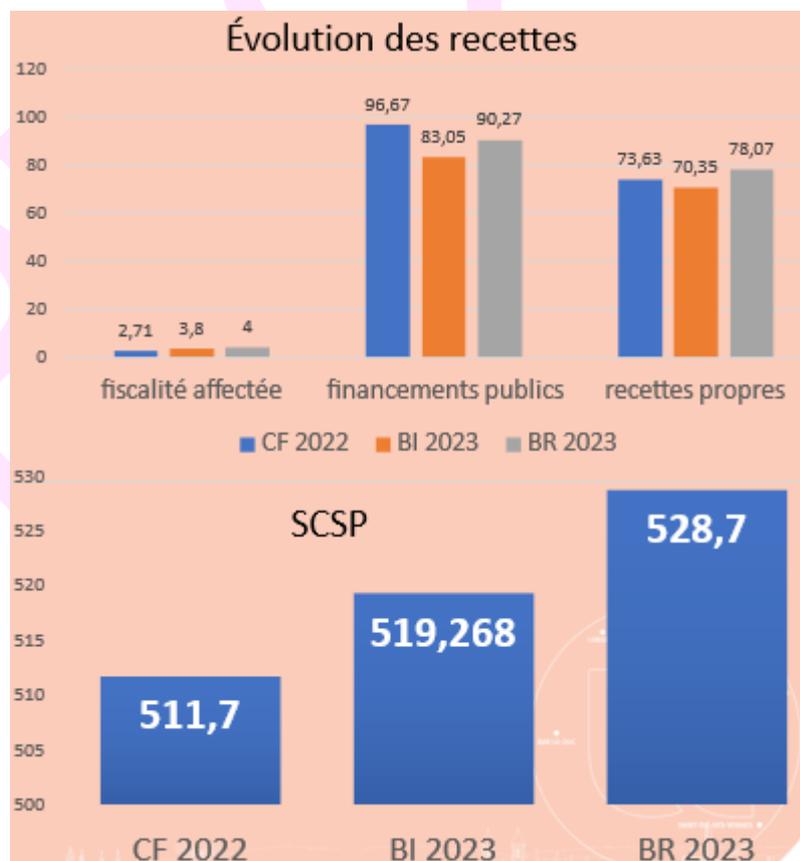
- Amélioration par rapport à la prévision 2023 : + 40 M€
 - Diminution des prévisions de dépenses : – 15,43 M€ de CP
 - Hausse importante des recettes : + 24,58 M€

À noter :

- Estimation de consommation de fluide en baisse :
 - 3,1 M€ et prévision d’une compensation de l’État de + 3,89 M€
 - **Solde fluides + 7 M€** par rapport au BI 2023 (**sous réserve**)
 - **Mais dépenses de fluides + 5,1 M€** par rapport à 2022
- Solde budgétaire des opérations pluriannuelles : + 28,49 M€
 - Baisse des dépenses
 - Hausse des financements publics dont ANR, Résilience, CPER...

Évolution des recettes

- **Recettes : + 24,58 M€**
 BI 23 : 676,48 M€ ; BR 23 : 701,06 M€
- **SCSP** (Subvention pour Charge de Service Public) : **+ 9,43 M€**
 Compensation partielle « mesures Guérini » Compensation fluides (sous réserve)
- **Financements publics : + 7,22 M€**
- **Recettes Propres (hors CVEC) : + 7,72M€**
 Droits d’inscription, formation continue, subventions acteurs privés...
- **Vigilance : Hors SCSP, les recettes au BR 2023 sont inférieures à celles de 2022 de 654 k€** (– 2 M€ hors CVEC)



Crédits de paiement (CP)

- **CP en baisse**

BI 2023 : 719,8 M€ vs BR 2023 : 704,3 M€ : $\Delta = -15,5$ M€

Dépenses financées

- **CP de personnel stables**

536,2 M€ au BR 2023 contre 535,5 M€ au BI 2023, malgré les mesures Guérini et du fait de déprogrammations volumineuses (notamment, difficultés de recrutement)

<i>Mesures salariales</i>	<i>en M€</i>	<i>Exemples de déprogrammation</i>	<i>en M€</i>
Point d'indice non compensé	1,5	Éducation et Territoires	-0,42
PPA	1,96	Orion	-0,35
GIPA	0,52	Sirius	-0,33
DIUL	0,35	Exist	-0,48

Plafond d'emploi en baisse de -159 ETPT dont -157 ETPT hors plafond État

BI 23 : 7 488 ETPT — BR 23 : 7331 ETPT

Certaines embauches n'ont pas été réalisées, en partie du fait de difficultés de recrutement.

Investissement

- **Investissement**

- Autorisations d'engagement : $+13\%$ / BI 2023
+ 5,17 M€ = 2,74 M€ non consommés en 2022 + 2,43 M€ de nouvelles programmations (opérations pluriannuelles, essentiellement immobilières)
 Pour les opérations d'investissement hors immobilier :
 À noter : plan sûreté (0,31 M€) et DCML (0,46 M€)
 Pour les opérations pluriannuelles de recherche :
 7,32 M€ d'AE d'investissement (dont 1,63 M€ pour le cryomicroscope)
- Crédits de paiement : -13% / BI 2023
- 8,45 M€ : essentiellement déprogrammations d'opérations pluriannuelles
 CP supérieurs de 14,6 M€ aux AE : engagements en 2021
 (CPER 2015-2020 – France Relance)
 avec dénouement en CP en 2023 et 2024

- **Fonctionnement**

- **Autorisations d'engagement : -1% ($-1,05$ M€)**

À noter : AE de fonctionnement courant
 en baisse de 4,14 M€

(baisse consommation de fluides)

Opérations pluriannuelles : $+3,096$ M€

Contrats de recherche	2,028
Contrats FC	-0,19
Contrats enseignement	1,429
Autres opérations	-0,172

- **Crédits de paiement : $-6,5\%$ ($-7,68$ M€)**

Baisse sur les fluides de 3,1 M€ en fonctionnement courant

Décalage de CP de fonctionnement provenant d'AE de l'année sur les exercices ultérieurs ($+1,5$ M€, dont 700 k€ de taxe d'apprentissage)

CP sur contrats de recherche : $-2,7$ M€

(Carnot $-0,55$ M€ ; projets ANR génériques $-0,45$ M€ ; LUE probatoire $-1,16$ M€)

SORTIE de M. LEYMARIE Stéphane
- Procuration de M. GROSDIDIER François
 Nb de présents : 16
 Nb de représentés : 7

Solde budgétaire

• **Solde budgétaire :**

Solde ramené à – 3,29 M€
 (BI 23 : – 43,3 M€)

Composant budgétaire	Variation BI/BR (M€)
Fonctionnement courant	11,52
Opérations pluriannuelles	28,49
Total	40,01

• **Trésorerie :**

En baisse de 4,15 M€
 BR23 : 131,01 M€
 CF22 : 135,16 M€

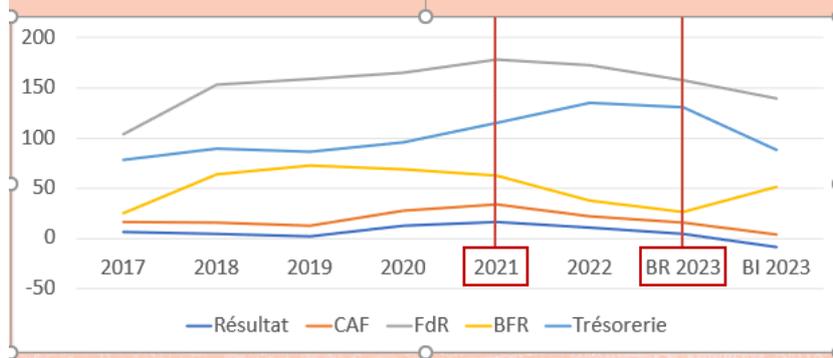
Déficit budgétaire	– 3,29
Emprunt	– 1,59
Opérations au nom et pour le compte de tiers	+0,73
Total variation trésorerie	– 4,15

• **À noter :**

Trésorerie fléchée à hauteur 45,2 M€
 (sommes versées en avance sur projets non finalisés) :
 10,46 M€ sur LUE ; 11,44 M€ sur d'autres PIA (Orion, Sirius, Pléiades...)

Soutenabilité budgétaire

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BR 2023	BI 2023
Résultat	6,792	4,727	2,296	12,939	16,754	11,079	4,690	-8,47
CAF	16,488	16,091	12,864	28,043	34,051	22,275	16,142	4,223
FdR	103,992	153,417	158,773	165,109	178,08	172,784	157,731	139,464
BFR	25,495	63,917	72,447	69,064	62,684	37,623	26,718	51,307
Trésorerie	78,498	89,5	86,33	96,05	115,395	135,161	131,013	88,157



Tendance à la baisse
 de tous les indicateurs
 depuis 2021.
 (sauf trésorerie 2022)

On constate une dégradation conjuguée de tous les indicateurs structurels du BR 2023.

Indicateurs de trajectoire

- Résultat prévisionnel = 4,69 M€ est certes positif mais nettement inférieur à ce qui était prévu l'an passé et par rapport au CF 2022

Hausse + 13,16 M€ / BI23 **MAIS Baisse** – 6,39 M€ / CF22
 Charges + 5 % / CF 2022 (2/3 = charges de personnel)
 Produits + 4 % / CF 2022 : **hausse des charges > hausse des produits**

→ **Déficit structurel à prévoir sur les exercices suivants**

- Capacité d'autofinancement = 16,14 M€
 Baisse – 6,21 M€ / CF 2022
 28 % des acquisitions d'immobilisations (subventions = 50 %)
Inférieur au seuil de vigilance (30 %) mais supérieur au seuil d'alerte (20 %)

→ **CAF indispensable pour porter l'investissement**

- Fonds de roulement = 157,73 M€
 67,26 M€ de PPP (Partenariats Public-Privé), 73,5 M€ de restes à réaliser, 12 M€ de provisions

→ **FDR mobilisable = 5 M€**

- État actuel de la trésorerie et du fonds de roulement :
La situation de l'établissement n'est pas porteuse de risque d'insolvabilité à trois ans
- La trajectoire actuelle avec une hausse des coûts seulement partiellement compensée :
Ne pourra pas perdurer sur le long terme
- La trésorerie de l'établissement est entièrement dédiée à des opérations déjà inscrites au budget :
Sa marge de manœuvre réelle repose exclusivement sur la CAF
Augmenter la CAF → Résultat → Recettes

Avis de l'autorité de tutelle sur la soutenabilité du Budget Rectificatif 2023 :

« Au regard des indicateurs financiers présentés dans ce budget, ce budget est soutenable.
 Au niveau infra-annuel, la trésorerie demeure au-dessus du seuil d'alerte de 30 jours, avec un minimum en juin de 67,6 jours et un pic en juillet de 148,4 jours.
 Au niveau annuel, le fonds de roulement et la trésorerie sont au-dessus des seuils d'alerte de 15 à 30 jours. »

Le Budget Rectificatif 2023 **est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	7
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2



4. BUDGET INITIAL 2024
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 2

M. Julian MESSIER poursuit la présentation.

Les principaux indicateurs du BI 2024
2024 = année charnière pour l'Établissement

- Poursuites des projets : Orion, Sirius, I-Site LUE
- Déploiement des nouveaux projets structurants : Polaris, Reil
- Nouveau COMP et ses 6 objectifs visant à accélérer la transformation de l'Université de Lorraine

2024 = contraintes renforcées + enjeux d'investissement accrus

- Accroissement du poids de la masse salariale : recrutements sur projets, mesures Guérini (dont revalorisation du point d'indice), GVT
- **Forte dynamique d'investissement immobilier** qui implique pour l'Établissement → un recours accru au Fonds de Roulement (potentiellement masqué par de nouvelles recettes fléchées)

**Les indicateurs financiers poursuivent
une trajectoire structurellement dégradée**

Indicateur	BI 2023	BR 2023	BI 2024
Solde budgétaire déficitaire	- 43 M€	- 3,3 M€	- 32,1 M€
Baisse du résultat prévisionnel <i>Mais recettes du COMP non inscrites au budget</i>	- 8,5 M€	+ 4,7 M€	- 6 M€
Baisse de la CAF	4,2 M€	16,1 M€	7,5 M€
Hausse des prélèvements sur <u>FdR</u>	- 33,3 M€	- 15,1 M€	- 31 M€
Baisse du fonds de roulement	139,5 M€	157,7 M€	126 M€
Hausse des prélèvements trésorerie	- 47 M€	- 4,1 M€	- 35,6 M€
Baisse de la trésorerie	88,2 M€	131,0 M€	95,38 M€

Données absolues à relativiser : **comparable à la situation du BI 2023**

De manière évidente, l'ensemble des indicateurs présentent une situation qui se dégrade, que ce soit en solde budgétaire ou en matière de résultat projeté, de CAF, de prélèvement sur FdR, et un prélèvement plus important également sur la trésorerie - même si ces données sont à prendre avec une légère pondération du fait que la situation sur 2024 n'est pas totalement projetée puisque certaines recettes et certaines dépenses ne sont pas connues, observe M. Julian MESSIER.

RETOUR de M. LEYMARIE Stéphane
Procuration de M. GROSDIDIER François

Nb de présents : 17

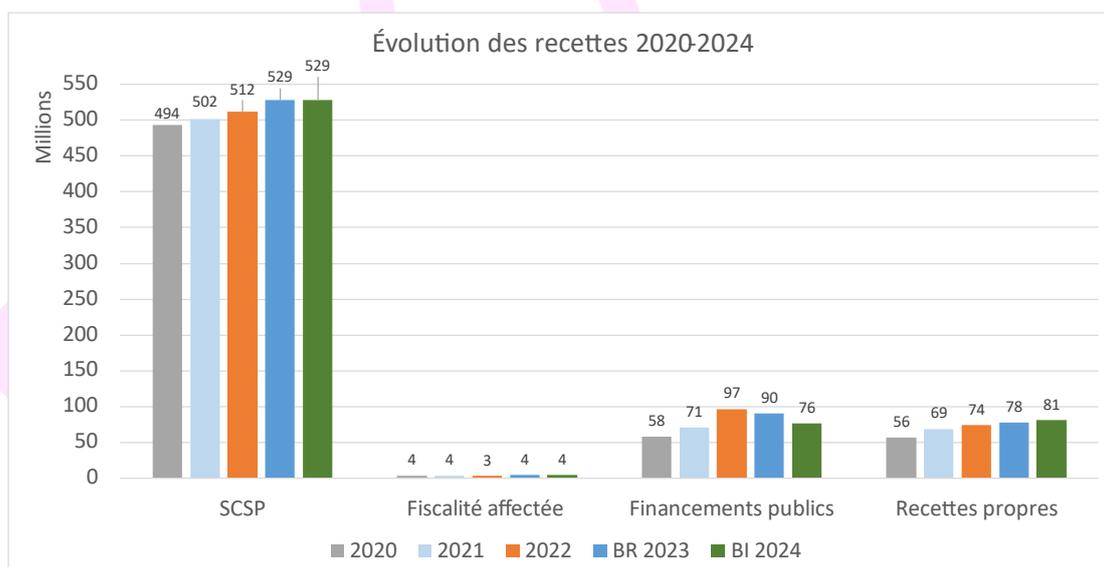
Nb de représentés : 8

Recettes

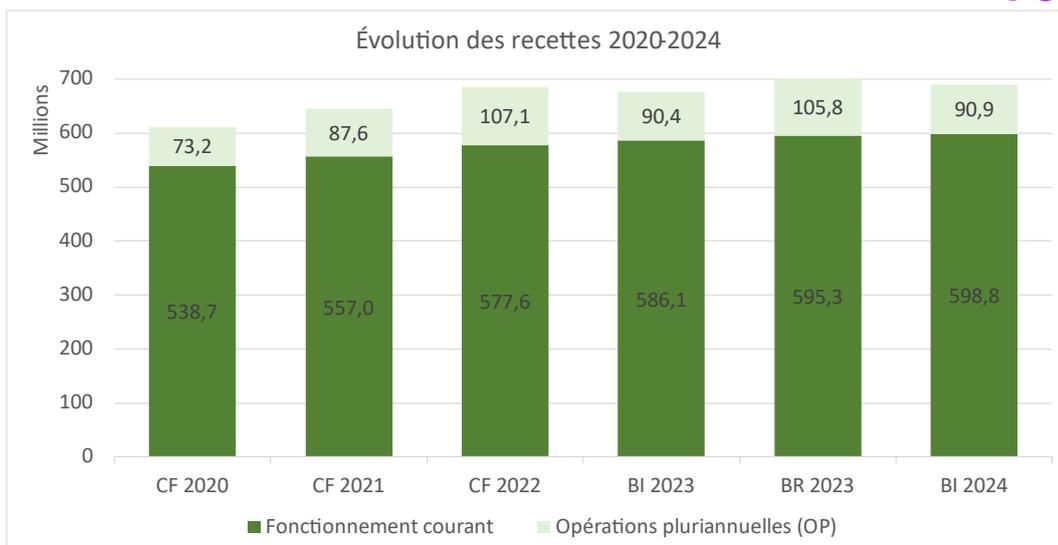
On constate une baisse significative des recettes malgré le renforcement de la SCSP (qui représente 75 % des recettes attendues).

- **SCSP : 528,54 M€** (= 77 % des recettes attendues)
- **Recettes : – 11,41 M€**
 Recettes globalisées : + 9 M€ / Recettes fléchées : – 20,49 M€
 Fonctionnement courant : + 3,51 M€
 Opérations pluriannuelles : – 14,92 M€

Recettes / Encaissements en M€	CF 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	Variation BI24 - BR23	en %
SCSP	511,70 7	519,268	528,699	528,537	– 0,162	0,0%
Fiscalité affectée	2,714	3,800	4,003	3,900	– 0,103	– 2,6%
Autres financements de l'Etat	27,803	16,253	40,896	25,774	– 15,122	– 37,0%
Autres financements publics	68,866	66,807	49,387	50,556	1,169	2,4%
Recettes propres	73,631	70,352	78,075	80,882	2,808	3,6%
TOTAL	684,72 1	676,480	701,060	689,650	– 11,410	– 1,6%



- **Augmentation mécanique significative de la SCSP (+ de 35 M€ sur les 4 dernières années)**
- **Stagnation des recettes hors SCSP entre CF 2022 et BR 2023 : – 654 k€**



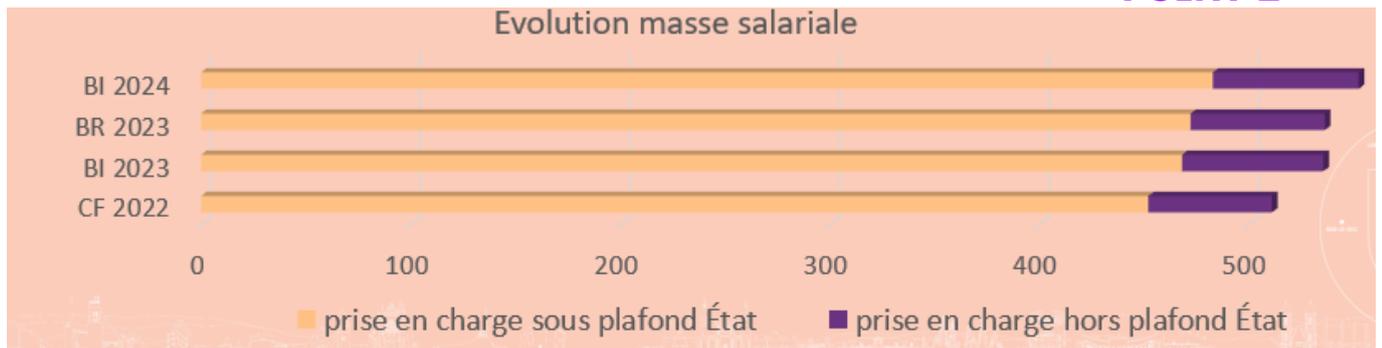
- **Baisse** (hors SCSP) entre BR 2023 et BI 2024 normale : – **11,2 M€**
- La **projection** de l'évolution constatée au BR 2023 sur le BI 2024 appelle cependant à la **vigilance**
- Hausse de la SCSP essentiellement sur des crédits fléchés

Masse salariale

- **Masse salariale**
 - **Emplois :**
+ 90 ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) hors plafond État (7 423 ETPT) = impact des projets-phares de l'Établissement : LUE, Sirius, Orion, Reil, Polaris : recrutements en année pleine
 - **Dépenses de personnel :**
Impact en année pleine sur les emplois sous plafond État des mesures de revalorisation salariale (point d'indice) + GVT maintenu
- ↳ ce qui induit une augmentation de masse salariale qui porte son montant total à plus de **550 M€**.

Enveloppe de masse salariale AE = CP (en M d'€)	CF 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	Variation BI24 - BR23	Variation en %
Prise en charge sous plafond État	451,96	468,02	472,10	482,73	10,63	2,3 %
Prise en charge hors plafond État	58,98	67,48	64,10	69,57	5,47	8,5 %
TOTAL AE/CP DE PERSONNEL	510,94	535,50	536,20	552,30	16,10	3,0 %
Composant 1 : Fonctionnement courant	487,70	504,65	510,05	521,09	11,04	2,2 %
Composant 2 : Opérations pluriannuelles	23,24	30,85	26,15	31,21	5,06	19,4 %

- **Progression moyenne de la masse salariale : + 20 M€/an**
Portée notamment par :
 - Les mesures de revalorisation (point d'indice, PPA, GIPA)
 - Le développement des projets (ETPT hors plafond État)
 - Le GVT qui se maintient à un niveau élevé (+ 2 M€)



Investissement

- **Augmentation des AE de 6,69 M€ (+ 15 %)**
→ hausse des engagements sur opérations pluriannuelles (84 % des AE d'investissement sur 2024) dont 24,26 M€ sur opérations immobilières (rénovation des bâtiments) et 9,38 M€ sur les projets de recherche
- **Crédits de paiement : légère baisse de – 1,14 M€**
(53 % des CP d'investissement concernent des opérations immobilières)

↳ L'Établissement va être amené à autofinancer une bonne partie de ses dépenses d'investissement.

Enveloppe d'investissement CP (en M d'€)	CF 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	Variation BI24 - BR23	en %
Contrats de recherche	6,383	7,626	7,719	8,864	1,145	14,8 %
Contrats de formation continue	0,167	0,533	0,257	0,950	0,692	269,3 %
Contrats d'enseignement	2,605	3,722	3,988	2,096	- 1,892	- 47,4 %
Opérations d'investissement	37,908	45,287	38,430	36,500	- 1,929	- 5,0 %
Dont Opérations Campus et PPP	1,707	1,694	1,848	1,719	- 0,129	- 7,0 %
Dont Opérations Immobilières	33,224	38,123	30,844	30,284	- 0,560	- 1,8 %
Dont Autres opérations d'investissement	2,976	5,470	5,738	4,497	- 1,241	- 21,6 %
TOTAL	47,063	57,168	50,394	48,410	- 1,984	- 3,9 %

Fonctionnement

Les données confirment la tendance

- **Fonctionnement**
 - **Autorisations d'engagement : + 7,22 %** (Cette augmentation est liée à la hausse sur le fonctionnement courant – notamment à la hausse relative à l'Exploitation, la Maintenance courante et l'Entretien des Bâtiments (EMEB), comprenant les fluides et les travaux)

Enveloppe de Fonctionnement AE (en M d'€)	CF 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	Variation BI24 - BR23	Variation en %
Fonctionnement courant	69,97	77,15	73,01	83,23	10,22	14,00 %
Opérations pluriannuelles	30,99	36,96	40,06	38,00	- 2,05	- 5,13 %
TOTAL AE DE FONCTIONNEMENT	100,96	114,11	113,06	121,23	8,17	7,22 %

- **Crédits de paiement + 2,49 M€** (par rapport au BR 2023)
Fort impact du fonctionnement courant
La moitié des dépenses de fonctionnement courant concerne les EMEB

M. Julian MESSIER insiste sur le fait que ces dépenses sont contraintes, l'Université a très peu de marge de manœuvre ; les difficultés qu'on a à les contenir s'expliquent par les hausses des coûts et la nécessité de répercuter ces hausses.

Enveloppe de Fonctionnement CP (en M d'€)	CF 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	Variation BI24 - BR23	Variation en %
Fonctionnement courant	68,09	76,75	70,68	72,80	2,12	3,00 %
Opérations pluriannuelles	30,28	40,43	38,82	39,18	0,37	0,94 %
TOTAL CP DE FONCTIONNEMENT	98,37	117,18	109,50	111,98	2,49	2,27 %

Solde budgétaire

- **Solde budgétaire : – 32,14 M€** (meilleur que celui du BI 2023 mais qui reste relativement dégradé)
Opérations pluriannuelles : – 27,94 M€ (85 % en opérations immobilières)

L'indicateur d'alerte concerne le déficit structurel sur le :

Fonctionnement courant : – 4,20 M€ (EMEB, Masse Salariale non compensée)

→ **Augmentation des dépenses courantes non couverte par des ressources hors projets** (augmentation des dépenses de fonctionnement plus forte que l'augmentation des ressources hors projets)

- **Trésorerie : – 35,64 M€**
Solde à 95,38 M€ dont 35,02 M€ fléchés

Prélèvement revu à la baisse au BR 2024 suite aux recettes suivantes :

- COMP État (tranche 2024 > 5 M€)
- Perception des avances pour les projets non encore connus

Solde budgétaire	32,14
Emprunt	– 1,59
Opérations au nom et pour le compte de tiers	– 1,9
Total	– 35,64

Soutenabilité budgétaire

- **Soutenabilité budgétaire**
Rappel : budget soutenable = budget qui ne met pas en danger la situation financière de l'Établissement
- **Résultat en baisse : déficit de 6,04 M€**
Charges en hausse de 2,60 %
(+ 17,84 M€, dont 15,30 M€ pour les dépenses de personnel)

Produits en hausse de 1,03 %
(+7,12 M€ dont + 5,70 M€ de subventions de fonctionnement)

→ **La hausse des produits ne couvre par l'augmentation des dépenses courantes de l'Établissement**

À noter : COMP + recettes non prévues au budget car non établies

Indicateurs de trajectoire

- Trajectoire

Exercices (en M€ au 31/12) (*)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 Budget rectificatif	2024 Budget initial
Résultat consolidé	6,792	4,727	2,296	12,939	16,754	11,079	4,689	- 6,030
Capacité d'autofinancement	16,488	16,091	12,864	28,043	34,051	22,275	16,142	7,490
Fonds de roulement (FR)	103,992	153,417	158,773	165,109	178,08	172,784	157,731	126,375
Besoin en fonds de roulement (BFR)	25,495	63,917	72,447	69,064	62,684	37,623	26,718	30,996
Trésorerie	78,498	89,5	86,33	96,05	115,395	135,161	131,013	95,378

- Capacité d'autofinancement sous contrainte**
 - 8,65 M€ par rapport au BR 23
 - Moins de possibilité de financer les investissements
 - Taux d'autofinancement* à **1,12 %** (niveau de vigilance = 1 %)

* : Taux d'autofinancement = CAF / produits encaissables

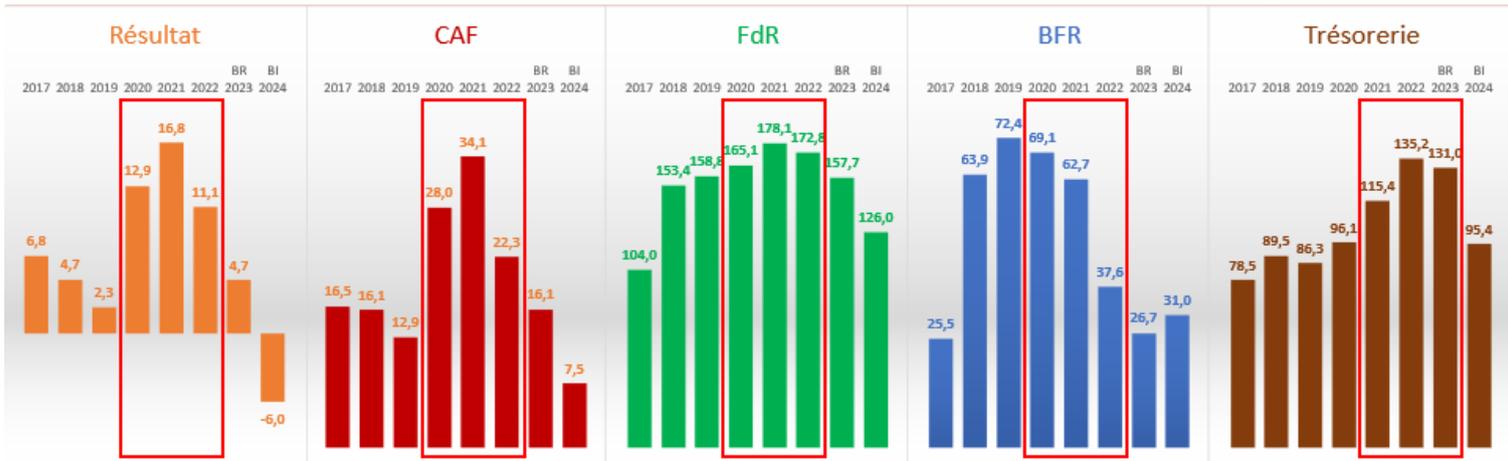
- Fonds de roulement = 126,4 M€ = 69 jours de fonctionnement**
Prélèvement de 31,36 M€



- Fonds de roulement disponible** (hors PPP, hors provisions, hors restes à réaliser sur opérations pluriannuelles) = **1 M€** montant très faible eu égard à la taille de l'Université de Lorraine et aux projets qu'elle souhaite porter

→ Redressement par rapport au BI 23 mais **nette dégradation par rapport au CF22 et par rapport au BR 23**

→ Soutenabilité annuelle assurée, mais **trajectoire négative à terme**



- Baisse continue de tous les indicateurs
- Il faut un **résultat > 10 M€** pour amener la **CAF > 20 M€** et garantir une marge de manœuvre suffisante pour porter les investissements

Grandes tendances & Bilan

- **Augmentation des charges**
 - Fonctionnement courant + 10 M€ (dont Fluides + 0,5 M€)
 - Masse Salariale + 16 M€ (mesures Guérini + 6 M€, GVT + 2 M€)
- **Stagnation des recettes hors SCSP**
 - Baisse de 11 M€ au BI 2024
 - La plupart des nouvelles recettes seront fléchées
 - Amélioration au BR, sans marge de manœuvre supplémentaire
- **Augmentation du besoin**
 - Masse Salariale et charges mutualisées à maîtriser (GPEC, FGSE, sobriété)
 - **Le vrai défi porte sur le financement des investissements** : opérations immobilières + équipements
- **Répondre au besoin d'investissement**
 - Baisse de la trésorerie et du Fonds de Roulement :
Libre d'emploi = 1 M€ : négligeable
 - **Seule marge de manœuvre : la CAF**
 - **Maintenir la CAF à haut niveau pour :**
 - Autofinancer l'investissement sans impacter la trésorerie
 - Réabonder la trésorerie mobilisée pour l'investissement
 - Garantir une capacité de remboursement :
 - En cas de levée d'emprunt (peu probable)
 - En cas de tiers-financement (besoin +10 M€ par an)

Affronter le mur d'investissement nécessite :

1. **Augmenter la CAF : 20 M€ minimum**
→ donc le **Résultat : 10 M€ minimum**
→ donc les **Recettes**

2. Revoir le modèle économique

- Réduire le déficit sur la MS et le fonctionnement courant
- Dynamiser le fonds de roulement de l'université sans obérer notre capacité à faire futur

Avis de l'autorité de tutelle sur la soutenabilité du Budget Initial 2024 :

« Au regard des indicateurs financiers présentés dans ce Budget Initial 2024, ce budget est soutenable. Au niveau infra-annuel, la trésorerie demeure au-dessus du seuil d'alerte de 30 jours, avec un minimum en décembre de 52 jours et un pic en juillet de 114,9 jours. Au niveau annuel, le fonds de roulement et la trésorerie sont au-dessus des seuils d'alerte de 15 à 30 jours. »



La Présidente indique que des travaux sont en cours, au niveau national et dans les discussions avec le Rectorat, pour améliorer la construction des budgets initiaux des universités, d'une manière générale, et notamment faire évoluer la capacité à projeter les recettes de façon plus pertinente et plus juste. En l'attente, les établissements fonctionnent dans les règles actuelles du contrôle budgétaire.

La Présidente rappelle que l'Établissement a fait un effort important de rapprochement des budgets rectificatifs avec les comptes financiers qui s'est traduit par l'amélioration de la prévision. Si les chiffres du BI seront amenés à évoluer au cours du temps, il n'en reste pas moins que les défis qui s'offrent à l'Université de Lorraine, constatés par le CF 2022 et reconstatés par le BR 2023, doivent recevoir une réponse : la révision du modèle économique doit y participer.

Par rapport à la situation des universités en général, l'Université de Lorraine a la chance d'hériter d'une situation financière qui lui permet d'être en mesure d'absorber un certain nombre de "météorites" provenant de ministères divers et variés. La santé financière de l'Établissement lui procure une relative sérénité et l'autorise à poursuivre une politique d'investissement soutenue tout en améliorant le pilotage du budget, en s'appuyant sur une dynamique des recettes qu'il conviendra de suivre de très près - cette dernière conditionnant la réussite de la solution et du modèle proposés.

Les autres universités en France connaissent une avalanche de BI présentés avec une CAF en négatif, des résultats pour la plupart en négatif (hormis 2 universités), ce qui traduit les tensions importantes réalisées sur les finances des établissements, découlant de la mise en place des mesures Guerini.

M. Olivier GARET trouve qu'il y a de plus en plus de "météorites". Lors de son dernier discours, le Président de la République a annoncé des bouleversements sur le fonctionnement du système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Les choses étant liées, M. Olivier GARET anticipe la discussion à suivre sur le modèle économique pour dire que le document sur lequel le Conseil d'Administration devra se prononcer est l'un des plus importants. Dès les premières pages, il relève le niveau de maltraitance, selon lui, auquel sont soumises les universités. Il a bien noté que, lors du dernier vote en CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche) sur le budget, France Universités a modifié l'orientation de son vote (abstention) par rapport au vote positif de l'an dernier. Pour M. Olivier GARET, à un moment donné, les paroles doivent être plus claires et s'exprimer contre lorsque la coupe est pleine.

Le terme maltraitance paraît quelque peu exagéré aux yeux de la Présidente. Effectivement, France Universités s'est abstenue lors de la présentation de l'allocation des moyens de l'État aux établissements devant le CNESER, ce qui marque une désapprobation assez forte vis-à-vis de la non-compensation de mesures décidées ailleurs que dans les universités.

Le problème est d'arriver à expliquer et à porter l'idée que l'investissement dans les universités est un investissement qui prépare l'avenir de la nation. La Présidente est davantage dans un discours de promotion de l'université que dans un discours rebelle sur un certain nombre de questions. Pour la Présidente, l'université est un espace où la solidarité nationale s'exprime par le financement du service public et sur lequel il est très intéressant d'investir. Selon elle, quand on travaille sur le modèle économique, on a deux options :

- 1/ une option politique qui consiste à espérer que la situation va modifier son orientation dans les années à venir, (ce qui est peu probable d'ici 2027),
- 2/ une option très pragmatique qui consiste à essayer de mettre en place un modèle économique ancré dans la réalité et de protéger notre établissement et, notamment, ses capacités financières de la manière la plus efficace possible.

Qu'il s'agisse de non-compensation de mesures salariales décidées par ailleurs ou qu'il s'agisse de l'absence de compensation du GVT puisqu'il s'appuie sur des grilles qui ne sont pas à la main des établissements, la Présidente n'a aucune difficulté à dire qu'elle est en opposition ferme, définitive et absolue contre la politique de l'État en la matière. Pour elle, la règle du décideur-payeur est fondamentale.

M. Olivier GARET remarque que son intervention n'était pas une critique du modèle économique en lui-même et des choix pragmatiques qui sont faits, mais il voulait souligner le caractère significatif que prenait l'inclusion de considérations du contexte politique dans ce document.

La Présidente précise qu'en CNESER, elle portait la voix de France Universités et non celle de l'Université de Lorraine.

M. Jean-Luc METZGER s'interroge sur le coût des licences informatiques, notamment, les coûts des licences françaises ou européennes par rapport aux licences payées aux États-Unis. Le coût de certains logiciels a été dernièrement multiplié par 15. M. Jean-Luc METZGER serait favorable à des logiciels libres et indépendants. Il se pose la même question à propos des abonnements dans les Bibliothèques Universitaires (BU).

Du côté des BU et des abonnements de l'Université de Lorraine, c'est la démarche de « Science Ouverte » qui permet de traiter cette difficulté avec toute la mesure et un calendrier très raisonnable de déploiement qui évite de mettre les collègues en difficulté. Sur le volet documentation, nous apportons déjà une réponse, dit la Présidente.

Les coûts associés au numérique intègre des coûts en masse salariale et en équipements très importants. La Direction du Numérique travaille sur un schéma du numérique responsable qui doit amener l'Établissement à :

- traiter à la fois les aspects matériels : il s'agit d'accroître le rythme du cycle de vie des produits informatiques dont la communauté a l'usage,
- réfléchir sur tout ce qui met une sorte de pouvoir économique opérationnel du côté d'un certain nombre de sociétés.

Cette réflexion est engagée, elle n'est pas simple : théoriquement, si l'Université de Lorraine devait appliquer ces principes, elle devrait cesser immédiatement ses licences MICROSOFT et donc faire disparaître un objet devenu indispensable dans la vie des collègues, qui s'appelle TEAMS et qui, à force de bricolages divers et variés, est devenu un outil de conduite de projets, de partage de documents, etc... Au final, il a été investi par des usages très différents de celui pour lequel il avait été imaginé au départ.

L'évolution ne peut s'accomplir que de façon régulière vu les difficultés que l'Établissement rencontre compte-tenu des liens qu'il a développés avec des licences extérieures. Pour la Présidente, la priorité aux logiciels libres a été affichée dans son programme politique sous réserve que l'Établissement ne soit pas empêché de fonctionner.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN remercie M. Julian MESSIER pour son intervention, et M. Camille DIOU, quant à lui, remercie l'ensemble des services de la DBF (Direction du Budget et des Finances), le Directeur Général des Services Adjoint en charge des Infrastructures et des Moyens, le Directeur et les Sous-directeurs de la DBF. L'année 2023 a été particulièrement complexe d'un point de vue purement calendaire. Bien que la construction budgétaire soit récurrente, elle a représenté une nouveauté pour M. Julian MESSIER, le nouveau DBF, qui a pris ses fonctions à un moment assez tendu et compliqué par la mise en place de nouveaux outils, notamment SOLTÉA (logiciel de récupération de la taxe d'apprentissage) qui a engendré une charge de travail supplémentaire pendant la construction des budgets.

Le Budget Initial 2024 **est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22

Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	3

4. MODÈLE ÉCONOMIQUE

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 3

M. Camille DIOU expose quelques principes faisant le lien avec les points précédents.

Il réaffirme que les risques que présente le budget s'inscrivent dans une dynamique de l'Établissement qui repose sur un équilibre des recettes et des dépenses :

- ◆ les efforts en termes de sobriété énergétique ont été présentés,
- ◆ en termes de recettes, le déploiement en 2024 de l'intégralité des outils PIA (Plan d'Investissements d'Avenir) et France 2030 a été annoncé ; ces programmes doivent permettre de porter la nouvelle dynamique de recettes à l'Université de Lorraine.

Le risque est assumé car la gouvernance souhaite garantir l'emploi et notamment l'emploi titulaire, car l'Établissement doit faire face à un mur financier que représente le besoin en investissements immobiliers.

Contexte

- Modèle économique actuel :
 - **Mutualisation des dépenses** (socialisation du risque et de la dette) :
→ fluides, masse salariale, investissements immobiliers
 - **Privatisation des bénéfices**
→ prélèvements faibles qui ne couvrent pas les dépenses mutualisées
- Évolution du contexte national :
 - Inflation (produits, services, énergie)
 - Desserrement des normes budgétaires
 - Volonté du gouvernement de réduire les Fonds de Roulement (FdR) des universités
- Modèle d'allocation déficitaire :
 - Allocation aux collègiiums et aux pôles scientifiques supérieure à la capacité budgétaire de l'Établissement
 - Équilibre atteint grâce aux « reliquats » (excédents de financement) :
 - Dépenses surestimées et Recettes sous-estimées
→ Phénomène récurrent pris en compte lors de la construction budgétaire
 - Retour de l'intégralité des reliquats aux composantes impossible sans une baisse substantielle de l'allocation
 - Un tel modèle mettrait en danger notre modèle de répartition
→ Amplification des déséquilibres entre pôles scientifiques ou entre collègiiums

Besoin

- Évolutions du contexte rendent nécessaire une révision du modèle :

 1. Assurer la **capacité de l'Établissement** à investir, à financer l'évolution à la hausse des charges de l'Établissement, et à maintenir l'emploi
 2. Assurer la **dynamique globale** de l'Établissement
 3. **Intéresser les acteurs** internes au développement des ressources propres
 4. **Équilibrer l'effort** entre la formation et la recherche

1. Assurer la capacité de l'Établissement à investir, financer la hausse des charges de l'Établissement, et maintenir l'emploi

- **Fonctionnement** :
 - équilibrer les efforts entre les prélèvements et les économies
 - augmentation du taux de FGSE (Frais de Gestion, de Service et d'Environnement) : +2,5 M€
 - maîtrise des consommations : -2,5 M€
- **Masse salariale** :
 - financement partiel du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) (env. +2 M€ par an)
 - financer les « mesures Guerini » de l'État à la charge de ses opérateurs
 - pari sur une augmentation progressive des ressources propres : + 1 M€

2. Assurer la dynamique globale de l'Établissement

- **Maintenir un mécanisme partiellement redistributif** :
faire bénéficier du développement des ressources propres les composantes dont l'activité ne permet pas d'en générer de manière importante.
- Maintenir le modèle d'allocation

3. Intéresser les acteurs internes au développement des ressources propres

La gouvernance souhaite conserver le mécanisme actuel qui réalloue une partie importante de ces ressources.

D'une part, le modèle actuel est particulièrement généreux puisqu'en recherche, il y a retour de la masse salariale sur projets aux Unités de Recherche (UR), les FGSE sont plafonnés et le frais d'environnement sont assumés en central.

En formation, les frais de gestion sont faibles ; l'essentiel des recettes est inscrit au budget des composantes lors du BI et les composantes touchent un forfait sur les droits d'inscription de chaque étudiant quel que soit son statut – ce qui permet de limiter l'impact des étudiants boursiers. De plus, 75 % des heures complémentaires sont supportées en central.

D'autre part, dans le modèle social de l'Université de Lorraine, les règles s'appliquant aux contractuels sont alignées sur les règles qui s'appliquent aux titulaires.

4. Équilibrer l'effort entre formation et recherche

M. Camille DIOU expose qu'il s'agit de mettre en œuvre des dispositions différenciées qui tiennent compte des conditions d'activités différentes.

Pour la recherche, les recettes perçues par les UR sont majoritairement fléchées (subventions européennes, contrats de recherche avec des partenaires privés, etc.).

En ce qui concerne les recettes de la formation, elles sont pour l'essentiel libres d'emploi – même s'il existe des contraintes en matière de formation professionnelle et de justification de crédits européens, par exemple.

1. Assurer la capacité de l'Établissement à investir, financer la hausse des charges de l'Établissement, et maintenir l'emploi

- **Fonctionnement** :

- équilibrer les efforts entre les prélèvements et les économies
 - porter le taux de FGSE à **20 %** : +2,5 M€

On se rapproche en cela de ce qui se pratique déjà sur les contrats européens, notamment « Horizon Europe », explique M. Camille DIOU ; l'ensemble des dépenses directes du projet sont abondées des *overheads* (frais généraux) à hauteur de 25 % : sur le coût total du projet, les frais de gestion s'élèvent à 20 %.

M. Camille DIOU précise que le taux de 20 % se retrouve également à l'échelle nationale où la tendance est de converger vers un taux de FGSE de 20 % minimum, sachant que l'on trouve des établissements qui pratiquent des taux nettement plus élevés.

- maîtriser les consommations : -2,5 M€
- **Masse salariale** :
 - financement partiel du GVT (env. +2 M€ par an)
 - financer les « mesures Guérini » de l'État à la charge de ses opérateurs
 - pari sur augmentation progressive des ressources propres : + 1 M€

2. Assurer la dynamique globale de l'Établissement

- **Mécanisme partiellement redistributif** :
faire bénéficier du développement des ressources propres les composantes dont l'activité ne permet pas d'en générer de manière importante.

→ Maintenir le modèle d'allocation

3. Intéresser les structures au développement des RP (Ressources Propres)

- **Mécanisme réallouant une partie importante de ces recettes**
à l'usage de la structure qui les aura générées
→ Modèle UL particulièrement généreux

- **Recherche** : Retour MS projets, FGSE plafonnés, frais d'environnement assumés en central
- **Formation** : FGSE faibles, essentiel des recettes inscrit au budget des composantes ; Forfait DI qui limite l'impact des boursiers ; 75 % des HC supportées en central, pleine subsidiarité sur les plafonds d'HC/EC
- **Modèle social** : Alignement titulaires/contractuels

4. Équilibrer l'effort entre formation et recherche

- **Dispositions différenciées** qui tiennent compte des conditions d'activité différentes :
 - recettes de la recherche :
 - très majoritairement fléchées
 - beaucoup de contraintes de gestion
 - recettes de la formation :
 - pour l'essentiel, libre d'emploi

FGSE

Réalignement sur un modèle qui tend à se généraliser dans le paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)

Rappel : recettes et dépenses mutualisées

Compte financier 2022

ENVELOPPE DE DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	RECETTES
Formation	8,2	42,4	SCSP Fonctionnement (hors AS)
Recherche	8,7	3,9	Droits d'inscription Central
Directions	10,8	7,1	FGSE
EMEB	27,0	3,9	AS Compensation fluides 2023
Sous-Total FONCTIONNEMENT	54,8	57,3	Sous-Total RECETTES (FONC.)
Excédent de fonctionnement : 2,6			
MS Etablissement	452,0	458,4	SCSP Masse salariale
Heures complémentaires	14,8	0,6	Financement CVEC
FIPHP + MàD + CETELOR	0,9	1,4	Mise à disposition de Personnel
Sous-Total MASSE SALARIALE	467,7	460,4	Sous-Total RECETTES (MS)
TOTAL	522,5	517,8	TOTAL
Besoin en masse salariale : 7,3			
Besoin de financement total : 4,8			

Besoin 2022 = 4,8 M€

Budget initial 2023

ENVELOPPE DE DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	RECETTES
Formation	8,2	42,9	SCSP Fonctionnement (hors AS)
Recherche	8,7	4,8	Droits d'inscription Central
Directions	11,1	10,0	FGSE
EMEB	36,7		
Sous-Total FONCTIONNEMENT	64,8	57,7	Sous-Total RECETTES (FONC.)
Besoin en fonctionnement : 7,0			
MS Etablissement	468,0	472,1	SCSP Masse salariale
Heures complémentaires	15,6	0,6	Financement CVEC
FIPHP + MàD + CETELOR	1,0	1,4	Mise à disposition de Personnel
Sous-Total MASSE SALARIALE	484,6	474,1	Sous-Total RECETTES (MS)
TOTAL	549,3	531,9	TOTAL
Besoin en masse salariale : 10,4			
Besoin de financement total : 17,5			

Besoin BI 2023 = 17,5 M€

Budget rectificatif 2023

ENVELOPPE DE DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	RECETTES
Formation	8,3	42,9	SCSP Fonctionnement (hors AS)
Recherche	8,8	5,4	Droits d'inscription Central
Directions	11,1	10,5	FGSE
EMEB	34,8	3,9	AS Compensation fluides 2023
Sous-Total FONCTIONNEMENT	62,9	62,7	Sous-Total RECETTES (FONC.)
Besoin en fonctionnement : 0,2			
MS Etablissement	472,1	475,1	SCSP Masse salariale
Heures complémentaires	15,6	0,6	Financement CVEC
FIPHP + MàD + CETELOR	0,9	1,4	Mise à disposition de Personnel
Sous-Total MASSE SALARIALE	488,6	477,1	Sous-Total RECETTES (MS)
TOTAL	551,5	539,8	TOTAL
Besoin en masse salariale : 11,5			
Besoin de financement total : 11,7			

Besoin BR 2023 = 11,7 M€
Budget initial 2024

ENVELOPPE DE DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	RECETTES
Formation	8,3	42,9	SCSP Fonctionnement (hors AS)
Recherche	8,8	4,9	Droits d'inscription Central
Directions	11,1	11,0	FGSE
EMEB	34,0		
Sous-Total FONCTIONNEMENT	62,1	58,8	Sous-Total RECETTES (FONC.)
Besoin en fonctionnement : 3,3			
MS Etablissement	482,7	481,4	SCSP Masse salariale
Heures complémentaires	15,7	0,6	Financement CVEC
FIPHP + MàD + CETELOR	0,9	1,4	Mise à disposition de Personnel
Sous-Total MASSE SALARIALE	499,3	483,4	Sous-Total RECETTES (MS)
TOTAL	561,4	542,2	TOTAL
Besoin en masse salariale : 15,9			
Besoin de financement total : 19,3			

Besoin BI 2024 = 19,3 M€
Pourquoi 20 % ?

Sur les recettes/dépenses mutualisées, dans le Compte Financier 2022, l'Établissement affichait un besoin en financement global de 5 M€.

Au BR 2023, ce déficit est porté à 11,7 M€, alors que le besoin en fonctionnement a presque été rééquilibré (0,2 M€) notamment grâce aux effets positifs en matière de moindres dépenses énergétiques et de plus de recettes. En revanche, le besoin en masse salariale s'est accru.

Si on se projette sur le BI 2024, le besoin en recettes pour couvrir les dépenses mutualisées se monte à près de 20 M€. Ces 20 % visent à se rapprocher du standard.

Objectif
Objectif :

Coûts directs éligibles du projet = 80 €

PLUS 25%
d'overhead
= 20 €

Coût de l'activité environnée = 100 €

DONT 20%
de FGSE
= 20 €

 Répartis entre
composante &
établissement

Montant total de l'activité environnée: 100% = 100 €

Recherche : 20 % = 16 % UL + 4 % retour UR

Réévaluation MS valorisée : PEPR : 50 % (inchangé)

HEU : 25 %

Formation : 20 % = 20 % UL

Pas de compensation MS

Pour la recherche, il est proposé de conserver 16 % en central, avec un retour de 4 % vers les UR ; ce retour n'est pas destiné au projet mais à l'Unité de manière à donner une marge de manœuvre à la politique du laboratoire, indépendamment des différents projets et de la somme des projets.

Ce retour vers les UR s'explique aussi du fait de la réévaluation de la Masse Salariale (MS) valorisée, complète M. Camille DIOU.

L'objectif est de tendre, à terme, vers un retour vers les UR de 50 % de la masse salariale (les autres 50 % de la MS étant conservés en central). Cela serait une marge importante par rapport à la situation actuelle notamment vis-à-vis des projets européens pour lesquels il n'y a pas de conservation en central de la masse salariale.

Dans le modèle proposé aujourd'hui, on limite le prélèvement, sur cette MS valorisée sur les projets financés à 100 %, à 25 % avec une réévaluation de l'impact de ce dispositif à l'horizon de 3 ans.

En formation, comme il n'y a pas de compensation de la MS, l'ensemble des activités de formation professionnelle est porté par la MS Établissement ; il n'y a donc pas de remboursement de la MS Établissement par les composantes de formation. Le taux de FGSE est maintenu à 20 %.

Reliquats

Une mobilisation des reliquats adaptée à la nature de l'activité

Contexte

30 août 2023, Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'ESR :

« Il y a environ 1 milliard d'euros dans les fonds de roulement [des universités], non utilisés et non fléchés. »
Dans un contexte où la dette de l'État ne cesse de croître, le message est très clair : les fonds de roulement contribuent à cette dette de l'État qui doit emprunter sur les marchés pour couvrir ses besoins alors que de l'argent est immobilisé par ses opérateurs. La ministre précise : **tout établissement a « la responsabilité de contribuer à réduire la dette. C'est ce qui est demandé aux universités. »**

Pour garantir la réalimentation du FdR dans le futur, il faut trouver un mécanisme qui concerne la recherche et la formation pour dynamiser les flux financiers, remarque M. Camille DIOU.

Élément de cadrage 1 : il faut encourager la dynamique du fonds de roulement de l'établissement.

Besoins de la recherche

Natures des recettes :

1. **Subventions** : contraintes, les charges afin de pouvoir y rattacher les produits ;
2. **Contrats et prestations de recherche** : utilisation des crédits prévus dans le cadre de la convention et gérés dans un éOTP
3. **Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)** ou « enveloppe déléguée » : totalement libre d'emploi, mais couvre les dépenses récurrentes des unités ;
4. **Autres recettes annualisées** : volume faible

Peu de marge de manœuvre pour couvrir les besoins récurrents mais non pris en compte au titre de la dotation tels que les frais d'entretien, maintenance, et jouvence des équipements scientifiques.

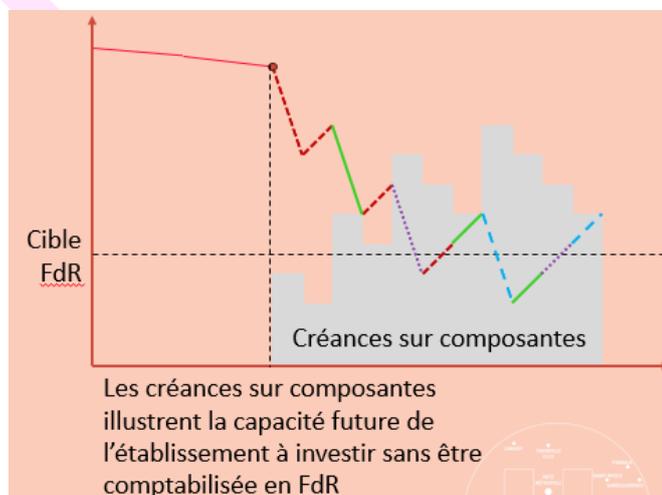
Élément de cadrage 2 : il faut faciliter l'accès à leurs reliquats pour les unités de recherche.

Besoins de la formation

- Beaucoup de composantes dégagent un excédent d'exercice, qui :
 - contribue positivement au résultat comptable
 - permet d'alimenter la Capacité d'AutoFinancement (CAF)
 - vient abonder le Fonds de Roulement (FdR)
- Certaines recettes peuvent également contribuer au FdR lorsqu'elles sont gérées en pluriannuel :
 - SCSP
 - contrats de Formation Continue (FC)
 - prestations de FC

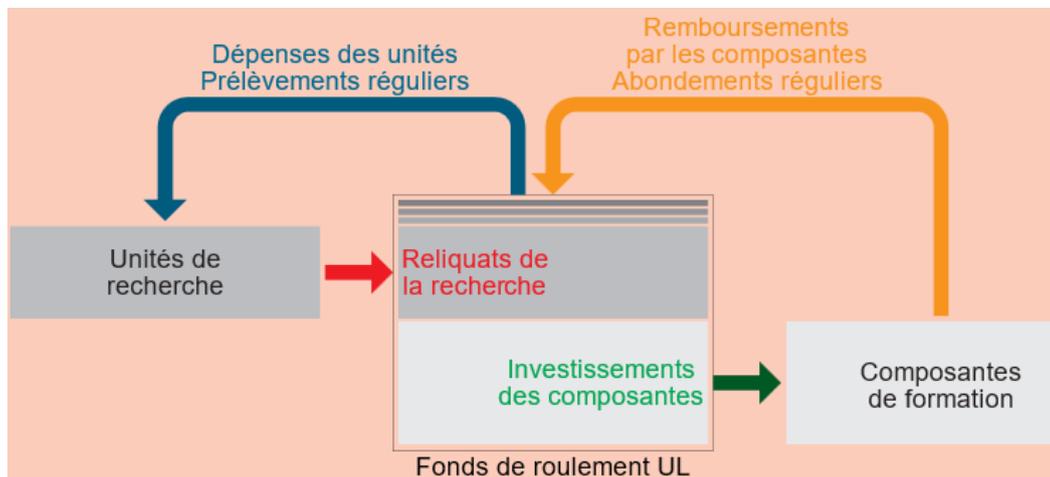
Principe de soutenabilité

- Soutenabilité :
 - garantir une CAF suffisante pour les investissements avec
 - un résultat positif
 - des excédents d'exercice
 - prélèvements sur le FdR pour réduire la part mobilisable ou « libre d'emploi »
 - permettre la reconstitution progressive du FdR
- Nécessité d'anticiper les dépenses d'investissement par :
 - avance par l'Établissement de l'intégralité de la trésorerie : prélever sur le FdR
 - remboursement par les composantes sur un nombre limité d'exercices :
 - reconstituer progressivement le FdR
 - garantir notre capacité à investir dans le futur



Élément de cadrage 3 : il faut encourager la mobilisation du mécanisme d'avance/remboursement.

Schéma général



ARRIVÉE de M. JOUZEAU Jean-Yves

- Procuration à Mme POSZWA Anne

Nb de présents : 18

Nb de représentés : 7

Proposition pour la recherche

- **Principe :**
 - apporter une **plus grande souplesse** aux unités quant à l'utilisation de leurs crédits, et de porter une dynamique globale,
 - selon un **modèle partiellement redistributif** : 90 % des reliquats constatés sont éligibles à leur récupération par les Unités
 - 10% alimentent l'enveloppe du Conseil scientifique pour porter la stratégie scientifique de l'Établissement
- **Éléments majeurs :**
 - Il n'y a **plus de plafond de reliquats**
 - Il n'y a **plus de limite de durée**
 - **Tous les crédits sont éligibles**, quelle qu'en soit l'origine

Proposition pour la formation

- **Principe :**
 - inciter à anticiper les projets (volume important d'excédents)
 - **favoriser le mécanisme d'avance** de l'Établissement
 - modèle redistributif : assiette de **remboursement à 110 %** de l'avance pour supporter l'ensemble des activités de formation
 - selon la nature de l'avance, si elle porte sur un projet de formation, les 10 % alimenteront l'enveloppe du Conseil de la Formation, si elle porte sur de l'investissement immobilier, les 10 % alimenteront l'enveloppe de la Direction du Patrimoine Immobilier

- **Éléments majeurs :**
 - applicable à un achat d'**équipement** (pédagogique ou de recherche) ou une **opération immobilière inscrite au PP2I** de l'Université de Lorraine et programmée pour l'exercice considéré ou le suivant
 - en cas d'une perturbation du calendrier PP2I : + 5 % par an de décalage
 - **remboursement anticipé possible** à concurrence de 50 % max par an (en vue du maintien de la dynamique du FdR, pas de remboursement intégral anticipé)
 - nécessite une formalisation de l'engagement : calendrier et échéances votées par le ou les conseils concernés (composante, unité, pôle ou collégium)



La Présidente remercie M. Camille DIOU et M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME pour ce travail qui aboutit à une formalisation du modèle économique dans un format plus précis qu'il ne l'a jamais été dans son approche ; elle salue notamment l'effort de mise en transparence de mécanismes relativement complexes. Le document unique (**annexe 3**) donne un portrait complet de la situation, avec une proposition qui vise à asseoir les orientations suivant la trajectoire financière de l'Université, trajectoire qui s'appuie sur une dynamique des recettes dans un contexte obligeant à modifier le modèle économique en vue d'assurer les équilibres sur des charges de fonctionnement courant et en vue d'abonder la capacité de l'Établissement à investir.

La Présidente présente ses remerciements pour le travail de fond réalisé qui est précieux à la fois pour l'Établissement, pour les Administratrices et Administrateurs qui disposent ainsi d'une visibilité complète du système économique de l'Université.

Mme Emilia DUCEP dit que l'augmentation à 20 % des FGSE est mal vécue par les étudiants car, au sein de sa composante (l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz - ENIM), les ressources propres viennent du travail des étudiants via l'alternance et les projets de fin d'études. Lors de l'avant-dernier conseil du collégium Lorraine-INP, le président a encouragé les écoles à augmenter les frais de scolarité des étudiants et à les passer à 2 500 €, voire plus. Mme Emilia DUCEP trouve que ce n'est pas soutenable pour les étudiants.

Tout d'abord, il n'y a pas de président mais un directeur du collégium Lorraine-INP, corrige la Présidente. Les droits d'inscription dans les écoles de l'Université de Lorraine qui dépendent de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) ne sont pas plus fixés par les écoles que par le collégium Lorraine-INP ou que par l'Université de Lorraine, mais par l'État qui ne fixe pas un minimum mais détermine les droits d'inscription applicables dans les écoles dépendant de son ministère.

Ni les directions des écoles de l'Université, ni la direction du collégium Lorraine-INP, ni même la présidence de l'Université de Lorraine ne pourront, dans un sens ou dans l'autre, modifier le montant de ces droits d'inscription qui sont définis au niveau national. Son statut de Grand établissement n'offre pas de dérogation à l'Université de Lorraine pour les droits d'inscription sur les diplômes nationaux, explique la Présidente.

Ensuite, la Présidente est interpellée par la formulation : « les ressources propres de l'ENIM sont issues du travail des étudiants ». La vocation de toutes les composantes de l'Université, y compris des écoles d'ingénieur, n'est pas de faire travailler les étudiants pour faire des bénéfices ou rentrer des ressources directes. Cette petite anomalie est peut-être liée à un fonctionnement particulier de l'ENIM, que la Présidente ne connaît pas, mais qui, selon elle, nécessiterait d'être interrogé.

Puis, la Présidente confirme qu'il y a bien un effet de tension entre le fait de vouloir développer la dynamique de recettes de l'Établissement et le fait d'augmenter la contribution aux frais généralisés. Toutefois, la Présidente rappelle que, dans le magnifique bâtiment de l'ENIM, la facture d'électricité, les factures de fluides, tous les services qui viennent en appui à la scolarité des étudiants (services numériques, accès wifi, accès aux services de santé, de sport, de documentation, ...) sont pris en charge par l'Établissement. Les salaires des personnels qui travaillent dans cette école sont également pris en charge au niveau de l'Établissement. Or, nous avons collectivement à faire face à une augmentation de ces charges qui n'est pas compensée par l'État, poursuit la Présidente qui entend bien le fait que cette augmentation soit perçue de façon négative par l'école, par sa direction, par les collègues et les étudiants. Mais les choix qui s'offrent à l'Université sont très limités ; elle préfère avoir recours à cette augmentation plutôt que d'avoir à réduire la capacité à publier des emplois, les capacités de formation pour être en mesure d'absorber les charges de l'Université de Lorraine.

La Présidente rappelle que les écoles de l'Université relèvent de plusieurs ministères ; suivant le ministère de tutelle des écoles d'ingénieurs, les conditions ou les droits d'inscription ne sont pas les mêmes, ce qui peut placer les écoles qui

dépendent du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) parfois dans des situations très délicates – d'autant plus s'il n'y a pas de compensation de sa part de dotation de l'État par ailleurs.

La Présidente attire régulièrement l'attention de l'État sur le fait qu'il ne faut pas que les écoles d'ingénieurs dépendant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche soient placées dans des situations où elles ne peuvent plus offrir une formation de même qualité, à la hauteur des formations qui sont prodiguées par ailleurs.

M. Vianney CAMUS revient sur l'objectif de mutualiser certains fluides notamment pour économiser sur les coûts. Il demande s'il n'a pas été envisagé de procéder à des achats groupés avec d'autres établissements, par exemple avec le CROUS, en matière de fluides ou en mutualisant l'usage du parc automobile.

L'Université s'efforce de mutualiser autant que possible (Data Center, mutualisation avec les organismes de recherche, avec les partenaires des collectivités), là où c'est pertinent ; certaines démarches sont aussi mutualisées avec le CROUS, répond la Présidente. En faisant ces opérations, il ne faut pas contraindre la réalité de l'exercice quotidien de l'Établissement. La mutualisation des flottes de véhicules est gérable d'un point de vue organisationnel à l'échelle de l'Établissement ; en intégrant d'autres établissements, cela deviendrait compliqué.

M. Camille DIOU insiste sur une marge de progrès à faire dans la gestion du parc des véhicules de l'Université, ce parc étant la somme des véhicules des composantes de l'Établissement. Avec des outils logistiques plus adaptés, la gestion du parc pourrait être améliorée. En ce qui concerne les fluides, les marchés sont négociés au niveau de l'État.

En matière de ressources supplémentaires, M. Vianney CAMUS pense à la location de salles par des personnes tierces.

Il existe déjà une grille tarifaire qui précise, selon la nature de la salle, le coût de la location. M. Camille DIOU reconnaît le manque de communication quant à cette possibilité tout en remarquant que le rôle de l'Université n'est pas de faire du commerce de ses surfaces ; c'est néanmoins une possibilité.

La Présidente observe qu'il y a presque autant de demandes d'exonération de ces frais de location que de demandes de mise à disposition de locaux.

M. Jean-Luc METZGER suggère que les responsables prennent plus souvent les transports en commun.

M. Olivier GARET estime que le document en **annexe 3** est un document politique important qui a beaucoup de signification sur le terrain. Il y relève des aspects positifs, des regrets et quelques questions.

En termes de regrets, il souligne le manque de temps pour analyser ce document reçu il y a une dizaine de jours – ce qui empêche le temps de la discussion, de l'imprégnation des données dans les collectifs de l'Université. Comme M. Olivier GARET fait partie de la commission des Moyens de l'Université de Lorraine, sa lecture du document a été simplifiée ; cependant, il aurait souhaité avoir davantage de temps d'explication, de discussion sur des éléments du document. Son appréciation est globalement positive et il exprime sa satisfaction devant la rédaction du texte. Un effort d'explication et de motivation des décisions dans un contexte compliqué a été fait. Le document mélange à la fois des éléments techniques et des éléments politiques et M. Olivier GARET regrette de ne pas avoir pu discuter des choix politiques, par exemple, des FGSE dérogatoires.

Le document décrit comment fonctionnent les tuyaux financiers de l'Université de Lorraine et leur mécanique subtile est bien dessinée. M. Olivier GARET se dit globalement content de la présentation du document et des choix mis en œuvre (plus de solidarité dans la répartition des fonds dans l'Établissement, notamment). De plus, un soin est apporté à ne pas donner à ces prélèvements une valeur confiscatoire qui serait démotivante. Son regard est donc plutôt positif même si un certain nombre de choses auraient pu faire l'objet d'un débat et d'explications.

Les points qui ont interrogé M. Olivier GARET sont :

① page 7, dans les FGSE, un taux dérogatoire pour les concours pour un certain nombre d'écoles est mentionné ; il aurait aimé savoir s'il s'agit de dispositions ponctuelles ou récurrentes ;

② page 8, dans les éléments de cadrage, le premier mode d'action figure : « permettre la mobilisation du FdR fléché en accroissant notre capacité de suivi des chantiers pour limiter le décalage des dépenses dans le temps » ; s'agit-il d'un vœu pieu ou des procédures sont-elles mises en place pour améliorer ce suivi ;

③ page 10, on note « l'Université de Lorraine s'est déjà engagée sur cette trajectoire par la conjonction de deux phénomènes distincts :

- une **meilleure capacité de réalisation** des investissements programmés, notamment en matière d'investissement immobilier, ce qui impacte le FdR « fléché » sur les OP (...) » ; comment faire pour avoir cette meilleure capacité de réalisation, demande M. Olivier GARET.

La Présidente dit que le portefeuille de M. Camille DIOU porte politiquement à la fois les opérations de construction budgétaire, la construction du projet d'établissement, le Sénat Académique, la réalisation du document venant en appui du Contrat d'Objectifs et de Performance, plus le document sur le modèle économique. M. Camille DIOU a accompli un travail énorme en un temps effectivement assez raccourci car, à partir du Débat d'Orientation Budgétaire et des analyses et projections pluriannuelles réalisées, on arrive à une conception d'une approche du modèle économique qui ne pouvait pas être travaillée de façon plus anticipée. Une fois que ces éléments sont en situation d'être posés, ils sont mis en débat au sein de la communauté universitaire, dans tous les espaces disponibles : d'abord en commission des Moyens, puis des échanges successifs se déroulent dans les différentes instances qui vont faire progresser en qualité le document.

Le document arrive en Conseil d'Administration en format final. La Présidente comprend que des Administrateurs auraient aimé plus débattre d'un certain nombre de points mais elle salue l'effort de consultation systématique et tous azimuts. Le calendrier contraint a empêché un double passage du document en Conseil d'Administration.

M. Camille DIOU ajoute que le document a été discuté en Directoire, en conférence des Directeurs de composante ; il a été évoqué sur les principes lors des comptes internes avec l'ensemble des pôles scientifiques ; il a été également discuté en commission des Moyens. M. Camille DIOU rappelle que le texte n'est pas gravé dans le marbre, la discussion reste ouverte. En faisant voter ce modèle économique en même temps que le budget, M. Camille DIOU souhaitait permettre à tout un chacun de se projeter dans un cadre à peu près finalisé et faciliter la vie des services.

En réponse à M. Olivier GARET, M. Camille DIOU indique que :

- ① les taux dérogatoires sont votés tous les ans en même temps que le budget ; s'agissant des frais de concours, M. Camille DIOU a rencontré 2 écoles sur ce sujet : l'essentiel des crédits qui rentrent à l'Université de Lorraine repartent vers les autres écoles. Taxer l'ensemble de ces frais à hauteur de 20 %, cela reviendrait à taxer aux autres établissements les moyens qui leur permettent de porter la gestion des concours. Certains concours sont ponctuels, certains sont récurrents. Le concours GEIPI est porté tous les ans par l'Université de Lorraine ;
- ② il ne s'agit pas d'un vœu pieu : l'objectif est de renforcer la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) afin de développer le potentiel d'action et le potentiel humain de l'Université ; en termes d'effectifs DPI, l'Université de Reims a autant d'effectifs que l'Université de Lorraine pour un patrimoine deux fois moins important en surfaces ;
- ③ M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME intervient pour dire que le mécanisme est déjà en place ; l'enjeu pour l'Établissement consiste à maîtriser les évolutions des comportements des acteurs (Directeurs de composante). Aujourd'hui, les composantes de formation qui ont des capacités développées par de nouvelles ressources telles que la formation par apprentissage, ont visé à consolider des problématiques bâtimentaires ou à investir dans des équipements pédagogiques. La gouvernance a accompagné cette évolution, ce qui se traduit par une formalisation à plus grande échelle à travers ce document.

Les équilibres étant précaires, l'Université doit revoir le modèle économique très régulièrement, résume la Présidente.

M. Christophe SCHMITT salue également le travail réalisé qui permet de savoir sur quelles lignes l'Établissement s'engage pour les prochaines années et il retient le fait que la discussion continue. En ce qui concerne le côté positif des choses, il retient l'idée de travailler sur une politique de recettes et de mieux comprendre le mécanisme de fonctionnement. Sur les avances de trésorerie, le dispositif semble intéressant ; on s'interrogeait sur le remboursement autour de 110 % : il pencherait plutôt vers un mécanisme d'incitation, sans les 10 % supplémentaires ; puis, M. Christophe SCHMITT évoque les 5 % applicables lorsque le projet sort de la programmation : il trouve que ce premier mécanisme doit se mettre en place et être expérimenté pendant une année.

Pour M. Camille DIOU, les 5 % sont là pour porter les dépenses de l'Établissement alors que les 10 % sont gérés en central pour porter une politique d'accompagnement de l'ensemble des composantes de formation. À rediscuter.

Dans ces conditions, la Présidente aurait une difficulté à appliquer cela du côté “formation” sans faire le parallèle du côté “reliquats-recherche” ; c’est 90 / 110 et la logique est un peu la même “formation” et côté “recherche” pour alimenter les enveloppes du Conseil de la Formation et du Conseil Scientifique.

La Présidente propose de prendre une délibération sur le modèle économique mais avec un maximum fixé à 110 % côté “formation” et un minimum à 90 % sur la partie “recherche”, éléments qui seront remis ultérieurement à la discussion.

À son tour, M. Éric GNAEDINGER remercie les collègues pour le travail accompli sur le modèle économique, travail qui n’est pas évident dans des circonstances où des décisions sont prises en dehors de la communauté universitaire et qui l’impactent directement. Il est satisfait des propositions faites. Sur le fond, il pense qu’il faut encourager les composantes à trouver des recettes complémentaires ; certains collègiums ont plus de facilité pour le faire, un phénomène d’entraide est à développer.

Pour M. Éric GNAEDINGER, il faut réfléchir à la façon de valoriser l’investissement des personnels qui aident à trouver ces ressources-là, ce qui est quelquefois compliqué à mettre en œuvre... Et si l’Établissement veut avoir des personnes qui s’engagent avec ces ambitions, il faut trouver une forme de reconnaissance vis-à-vis de ces personnels qui aident énormément dans la recherche de ces ressources propres.

M. Éric GNAEDINGER aborde ensuite les différents plans du gouvernement en vue de la réindustrialisation avec les contraintes environnementales qui pèsent sur les entreprises et la remise en cause des modes de production, entre autres choses. Ces plans génèrent un énorme besoin en Formation Continue dont la grande part est récupérée par le secteur privé ; M. Éric GNAEDINGER estime qu’il serait bon que les universités puissent prendre une part sur ce marché. Il propose d’y réfléchir.

La Présidente est d’accord d’autant plus que cela éviterait à l’Université de Lorraine le côté mono-activité du développement de l’apprentissage qu’elle a connu précédemment. Elle pense que des fenêtres s’ouvrent du fait de la diminution, liée aux effets démographiques, du nombre d’étudiants qui devrait redégager quelques ressources.

La question précédente a trait à l’intéressement individuel combiné avec des formes d’intéressement collectif. Le modèle économique apporte des réponses en termes d’intéressement collectif uniquement. L’intéressement individuel s’avère être un sujet très compliqué à traiter car, comment reconnaître individuellement de manière différenciée des collègues qui s’investissent dans les missions de service public prises en charge par l’État et les collègues qui s’investissent dans les missions de service public qui ne sont pas, elles, prises en charge par l’État comme l’apprentissage et la Formation Continue.

Ce sujet nécessite des échanges éclairés et aboutis entre nous, conclut la Présidente.

Les membres du Conseil d’Administration **approuvent**, d’une part, la révision du régime des Frais de Gestion, de Service et d’Environnement (FGSE) dont :

1.1 / le taux standard est porté à 20 % – sauf mesures spécifiques (cf. [annexe 3](#)),

1.2 / le taux standard de contribution à la masse salariale établissement est porté à 50 % – sauf mesures spécifiques,

et, d’autre part, la révision du régime des reliquats, tels qu’exposés dans l’[annexe 3](#), à savoir notamment :

2.1 / 90 % des reliquats de la recherche sont récupérables par les unités de recherche les ayant générés sans limite de durée ou de plafond.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	7
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23

Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

M. Camille DIOU tient à remercier M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME pour l'aide indéfectible qu'il lui a apportée car les chiffres affichés sont issus de l'expérience considérable de M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME sur le budget de l'Établissement : les chiffres annoncés sont fiables et mesurables par ailleurs.

**DÉPART de Mme POSZWA Anne
Procuration à M. JOUZEAU Jean-Yves**

Nb de présents : 17

Nb de représentés : 8

6. CAMPAGNE d'EMPLOI 2024 : Liste des EMPLOIS PUBLIABLES et PUBLIÉS

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 4 et 4bis

Mme Myriam DORAT-DUBAN revient uniquement sur les axes politiques, sachant qu'un diaporama plus large et doté de statistiques a été adressé aux Administrateurs (NDLR : c'est cette version qui figure en **annexe 4 bis** du présent compte rendu).

AXES POLITIQUES

Les axes politiques qui ont animé cette campagne d'emploi sont multiples :

- ✓ Poursuivre l'engagement dans une programmation prospective et dynamique avec un dialogue renforcé recherche-formation
- ✓ Malgré une campagne sous contraintes budgétaires (GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et mesures Guérini non compensées intégralement), allocation à chaque collégium et pôle scientifique d'un volume « **remarquable** » de publications (sans reports supplémentaires par rapport au volume existant pour les Enseignants-Chercheurs (EC) et les Enseignants (E) et sans contrainte pour les BIATSS)
- ✓ Pour les E et EC, allocation sous la forme d'un objectif de publications (cibles en nombre avec cadrage en VRE (Valeur Référence Emploi)) à partir d'un vivier élargi de postes (intégrant les prévisions de retraites)
- ✓ Amorce d'une réflexion globalisée en lien avec les évolutions (CPJ (Chaires de Professeur Junior), repyramidage LPR (Loi de Programmation de la Recherche)) afin d'offrir des perspectives de carrière supplémentaires et poursuite de la politique proactive et incitative :
 - Chapeaux de Professeur (PR) : 4 postes en 2024 (sections 27, 32 et 71)
 - Postes réservés aux IUF (Institut Universitaire de France) (concours PR 46-4) : 1 poste en 2024 (section 66)
- ✓ Postes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) pour des MCF (Maître de Conférences) pour la 1^{ère} fois cette année : 1 poste en 2024 (section 16-70).
Bascule automatique en 1^{ère} vague des postes d'enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) où il y a eu veto du recteur-rice et publication de nouveau possible en 1^{ère} vague pour les postes inclus dans les cibles des collégiums
- ✓ Mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) : publier les emplois en fonction des besoins, pas en reconduction de l'emploi vacant.
Echanges constructifs avec les pôles scientifiques, les collégiums, les composantes et les Directions centrales
- ✓ Assouplissement de la règle de non transformation des postes AENES en ITRF BAP J :
6 publications concours AENES et 2 publications au mouvement académique 2024 vs 4 demandes de transformation AENES en ITRP BAP J (3 C et 1 B)
- ✓ Obligations d'emplois : BOE, PACTE (Charte des valeurs de l'Université de Lorraine).



En 2024, publications de **146 postes EC (114) et ESAS (32) et 91 postes BIATSS**

Pour rappel en 2023, publications de 122 postes EC (90) et ESAS (32) et 81 postes BIATSS, soit une campagne plus importante que l'an passé : **+ 24 postes EC et E et + 10 postes BIATSS**

UNE CAMPAGNE D'EMPLOI 2024 CONCERTÉE

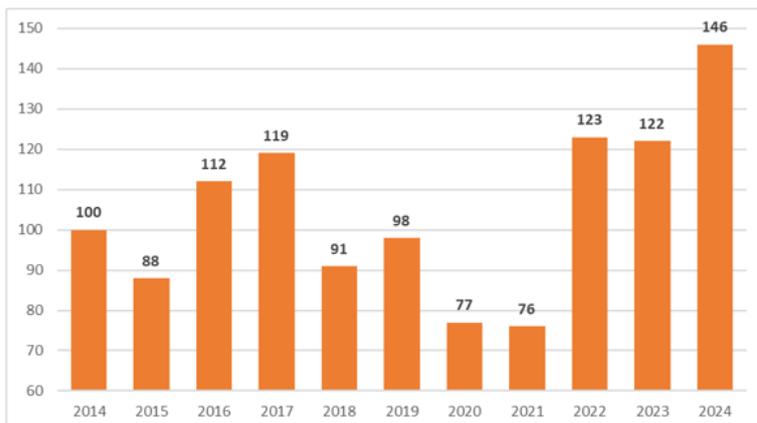
- ✓ Des transferts de ressources entre les pôles scientifiques, les collègiums et les Directions centrales : déséquilibre de 20 VRE (= masse salariale d'un poste de PR) au niveau Établissement compensé par une moindre publication de postes d'E et EC par rapport aux cibles
- ✓ Très peu d'arbitrages à réaliser suite aux dialogues et concertations entre les pôles scientifiques et les collègiums
- ✓ Sources de difficultés :
 - Disciplines où manque/absence de dialogue entre recherche et pédagogie => report pour permettre les échanges et la co-construction
 - Nécessité d'anticipation des échanges entre les pôles scientifiques et les collègiums => poursuivre les travaux initiés en 2023 avec la DRH en appui
 - Enjeux titularisation vs cédésiation pour les BIATSS à consolider (hausse en volume et en pourcentage du nombre de postes BIATSS publiés en 2024)
 - Constitution du vivier RH : en demandant à chaque collègium de remonter 1 poste qui viendrait alimenter ce vivier qui doit servir à pouvoir mettre des postes de MCF BOE et à pouvoir agir sur des situations individuelles complexes : par exemple, quand on doit déplacer une personne et que cela crée un déficit important dans une composante, on pourrait remettre un poste rapidement et adoucir ainsi les tensions entre les composantes

Cette année, le pouvoir de décision a été donné aux collègiums. Il leur avait été demandé de choisir le poste mais de prévenir le laboratoire et le pôle scientifique concernés.

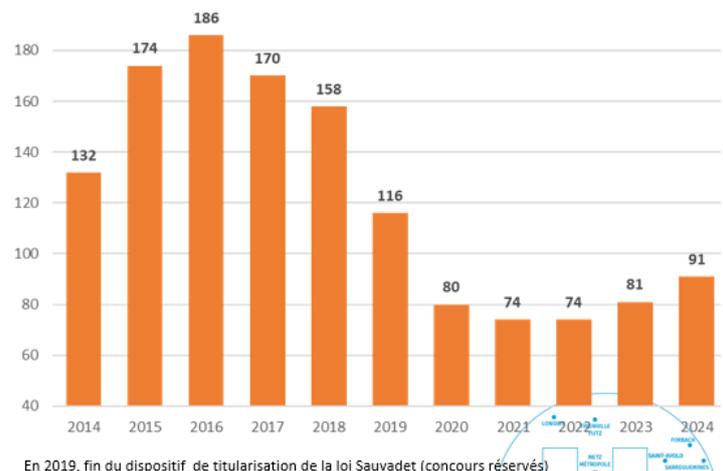
Un seul poste a posé un souci avec le pôle scientifique BMS (Biologie – Médecine – Santé) qui n'avait pas informé le collègium.

L'augmentation du nombre de publications est liée à la politique d'Établissement de ne pas enclencher de report supplémentaire, de ne plus réaliser d'économies sur les campagnes d'emplois, d'une part, et, d'autre part, à l'augmentation du nombre de départs à la retraite, observe la Présidente.

Evolution du nombre de postes d'E et E-C publiés depuis 2014



Evolution du nombre de postes BIATSS publiés depuis 2014



La Présidente remercie Mme Myriam DORIAT-DUBAN pour l'énergie considérable qu'elle déploie avec le soutien notamment de Mme Nathalie STOUVENOT de la DRH.

La campagne d'emploi 2024 **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

PAUSE
7. CHOIX des SECTIONS CNU pour le REPYRAMIDAGE-MAITRES de CONFERENCES (MCF) 2024 dans le cadre de la LOI de PROGRAMMATION de la RECHERCHE (LPR)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 5
Repyramidages MCF
Orientations générales

- ◆ Pour les années 2021 à 2025, l'État a créé une voie temporaire de promotion interne pour les MCF (Maître de Conférences) leur permettant de devenir Professeurs d'Université. L'objectif étant d'atteindre 2 000 promotions au niveau national en intégrant les CPJ (Chaires de Professeur Junior), 2026 sera peut-être une année supplémentaire, contextualise Mme Myriam DORIAT-DUBAN.
- ◆ L'objectif du ministère est de faire tendre le taux de PR vers 40 %, quelles que soient les sections CNU ; dans cette perspective, il souhaite reconnaître l'engagement des MCF sur tous les volets de l'activité : formation, recherche et responsabilité collective, mais aussi favoriser les carrières des femmes qui sont, jusqu'à présent, ralenties par rapport à celles de leurs homologues masculins.
- ◆ Mme Myriam DORIAT-DUBAN rappelle aussi que des cibles fortement incitatives sont données par le ministère par section CNU, cibles calculées en fonction du ratio national – ce qui peut générer des déséquilibres au niveau local.

Détermination des sections CNU proposées en 2024

- ✓ Priorisation des choix de promotions en tenant compte :
 - des disciplines identifiées par le MESR et/ou l'établissement => double « oui »

- ouverture aux sections « mono-oui »
- vivier des MCF éligibles par section CNU (>1) => possibilité de regroupement de deux sections au sein d'un même groupe CNU
- des autres voies de promotion possibles (ouvertures concours 2024)

Comme les années précédentes, l'Établissement a dû déterminer les sections CNU qui sont proposées pour l'année 2024 et il a tenu compte des disciplines identifiées par le ministère et, si possible, par l'Établissement lui-même : dans ce cas, c'est ce que Mme Myriam DORIAT-DUBAN appelle les « double OUI » prioritaires.

L'Université a désiré ouvrir aux « mono OUI », soit avec un oui du ministère et un non de l'Établissement, soit un non du ministère et un oui de l'Établissement parce qu'elles sont en-dessous du taux de PR moyen dans l'Établissement.

Il avait été décidé que les viviers de MCF qui sont éligibles devaient être strictement supérieurs à 1. Cette année, pour la première fois, le regroupement de 2 sections au sein d'un même groupe CNU est ouvert.

L'expérience des universités qui ont pratiqué antérieurement ce regroupement n'est pas forcément très positive, notamment car il pose des difficultés dans la constitution de comités de promotion. Néanmoins, l'Université de Lorraine a fait travailler les pôles scientifiques et les collègiums pour savoir s'il leur semblait pertinent de regrouper certaines sections ou pas. Comme un regroupement a été opéré, cela permettra à l'Université de tester cette pratique.

- ✓ 17 promotions étaient à répartir pour l'année 2024 en appliquant les critères ci-dessus exposés, avec ouverture possible de promotions sur deux sections CNU issues du même groupe (voir le tableau en [annexe 5](#)).



M. Jean-Marc MARTRETTE aurait préféré qu'on puisse regrouper ces sections dans la mesure où, cette année encore, 2 candidats se sont retrouvés sur 1 poste.

Les disciplines des sections SHS (Sciences Humaines et Sociales) et ALL (Arts, Lettres et Langues) sont celles le plus concernées par des viviers de faible nombre. L'analyse très fine menée sur ces sections au sein des pôles scientifiques et des collègiums concernés a conduit à ne pas faire d'autre regroupement, indique Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Selon M. Olivier GARET, ces questions sont éminemment techniques. Il y a, d'une part, la question de la section 17 (philosophie) demeure : elle avait été identifiée, l'an dernier, comme une section sûre du point de vue recrutement mais devait être considérée comme étant dans les « mono OUI ».

D'autre part, du fait qu'il n'y a qu'une personne dans cette section, M. Olivier GARET propose de coupler la section 85 avec la section 87.

Enfin, il aborde la question des sections qui ont des viviers relativement faibles et qui posent des risques sur le recrutement.

Pour ce qui est des sections à vivier faible, c'était l'objet de la discussion avec les pôles scientifiques et les collègiums : on leur a donné le listing avec les viviers, de façon à ce qu'on puisse déboucher sur une analyse fine de la situation, sachant que l'Université commence à mieux connaître ses viviers, indique Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

De la même manière, sur les sections 85, 86 et 87, la gouvernance avait posé la question de la pertinence d'un regroupement : l'argument pour ne pas y procéder a été que ce n'était pas souhaitable et que les sections étaient trop différentes les unes des autres.

À propos de la section 17, elle n'a pas fait l'objet de discussion ; le tableau a été présenté une première fois au premier Directoire. Des ajustements ont été demandés qui ont été validés au second Directoire mais qui n'ont pas fait partie des ajustements demandés. Mme Myriam DORIAT-DUBAN entend les arguments sur le vivier, sur le taux. En l'absence de demande de la part des communautés, l'Université n'a pas ouvert cette section.

Les opérations de repyramidage et leurs contraintes ne sont qu'une partie de la réponse que l'Université de Lorraine essaye d'apporter pour avoir une incidence globale positive sur l'ensemble des sections. Parmi les outils mobilisés, il y a le fameux article 46-4 à destination des IUF, dit la Présidente.

Le fait de n'avoir pas eu le temps de discuter avec les communautés au sujet de la section 17 dérange la Présidente qui aurait plutôt tendance à reconsidérer la question dans le cadre de la campagne 2025.

Quand M. Olivier GARET compare la section 17 avec la section 67, il a du mal à entendre l'argument du manque de temps car les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN précise qu'il y a eu une demande sur la section 67, contrairement à la section 17.

La Présidente insiste sur la nécessaire longueur de la durée du processus de discussion avec les communautés pour aboutir à une proposition consensuelle sur laquelle les risques sont minimisés.

En réponse à la demande de M. Jean-Yves JOUZEAU sur le regroupement des sections 86 et 87, Mme Myriam DORIAT-DUBAN précise que le repyramidage en section 87 s'explique par le fait qu'il y a un poste ouvert en 86^{ème} section l'année prochaine et par l'écart important de taux : celui de la section 87^{ème} affiche 29,4 et celui de la 86^{ème} 36,8. Mme Myriam DORIAT-DUBAN indique que les 2 sections regroupées sont "*droit public*" et "*science politique*".

M. Jean-Marc MARTRETTE comprend tous les arguments sur la construction du tableau mais, au final, comme il n'y a pas de choix de proposition ou de modification, il demande à quoi servent les Administrateurs dans ce cas.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN rappelle qu'un Conseil d'Administration Restreint a été dédié à cette question-là. Elle accepte assez mal cette critique puisque l'objectif était justement de pouvoir échanger avec les Administrateurs qui avaient déjà connaissance de cette première proposition qui a été bougée à la marge suite au travail avec les pôles scientifiques et les collègiums.

Pour Mme Myriam DORIAT-DUBAN, ce n'est pas que M. Jean-Marc MARTRETTE n'a pas été entendu mais que les possibilités de regroupement n'ont pas été validées et proposées par les pôles scientifiques et les collègiums ; il faut également considérer ce que disent les autres universités qui, très honnêtement, ont un bilan très négatif du regroupement des sections.

D'après M. Olivier GARET, l'an dernier, les Administrateurs ont disposé de plus de temps pour arriver à une proposition aboutie. Les membres du Conseil d'Administration ont pu émettre des contre-propositions. Cela est douloureux à M. Olivier GARET d'entendre qu'il est trop tard et que les choses sont figées.

La Présidente constate que la méthodologie de consultation et de concertation est questionnée. La Présidente explique que le rôle du Conseil d'Administration se situe généralement en bout de chaîne ; c'est la raison pour laquelle, il faudrait qu'on arrive à revenir à un système de double présentation de certains points, qui permettrait d'avoir un travail plus approfondi en 2 séquences pour le Conseil d'Administration et qui mettent moins les Administrateurs en situation de vision finale.

La Présidente rejette le fait que les Administrateurs sont mis en situation de ne pas pouvoir faire de remarque ou modifier les choses ; il est de sa responsabilité de faire un certain nombre de propositions avec lesquelles les membres du Conseil d'Administration sont d'accord ou en désaccord. La Présidente a montré qu'elle entend les remarques et qu'elle est prête à faire évoluer des propositions ; en l'occurrence, pour ce point, connaissant l'extrême fragilité des équilibres proposés, la difficulté de les élaborer avec la communauté universitaire, la Présidente ne prendra pas le risque de faire une modification à ce stade des opérations ; cependant, elle entend tout à fait que des Administrateurs s'expriment en défaveur de la proposition posée sur la table.

L'intervention de la Présidente ne change pas l'impression de M. Jean-Marc MARTRETTE que les Administrateurs sont mis trop souvent devant le fait accompli et, bien qu'il comprenne certains arguments, il pense qu'on ne se laisse pas assez de liberté et de latitude vis-à-vis de certaines décisions.

Pour la Présidente, cela n'est pas du fait accompli mais l'aboutissement d'un processus de consultation et de concertation au sein de l'Université.

Cette année, le calendrier a été avancé : le ministère oblige à envoyer le tableau pour le 11 janvier alors que l'année dernière, c'était en mars/avril ; cette avance va avoir des répercussions puisque, maintenant, les repyramidages doivent être décidés au plus tard pour le 23 juin – ce qui signifie que les comités de promotions vont se réunir en même temps que les comités de sélection. Le calendrier avancé oblige l'Établissement à voter la campagne d'emploi 2024 en décembre, avec des promotions qui seront données au 1^{er} septembre, explique Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Le choix des sections CNU pour le repyramidage-Maîtres de Conférences (MCF) 2024 dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), consistant en **17 promotions à répartir en 2024** selon les critères exposés en **annexe 5**, avec ouverture possible de promotions sur deux sections CNU issues du même groupe, **est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	2
Nombre d' ABSTENTIONS	3

8. CHOIX des EMPLOIS-TYPES ASI (Assistants Ingénieurs) pour le Repyramidage-BIATSS 2024 dans le cadre de la LOI de PROGRAMMATION de la RECHERCHE (LPR)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 6

Mme Myriam DORIAT-DUBAN commente le diaporama.

Orientations générales

- ✓ **4 650** emplois concourant au développement de la recherche et aux fonctions d'appui à l'enseignement sont appelés à être requalifiés d'ici 2027 :
 - **2 500** ATRF EN TECH,
 - **1 450** TECH en ASI,
 - **600** ASI en IGE et
 - **100** IGE en IGR).

A cette fin, des recrutements exceptionnels vont s'ajouter aux recrutements existants (concours externes et internes, listes d'aptitudes de droit commun) et seront organisés entre 2022 et 2026.

- ✓ Reconnaissance des compétences des personnels **occupant des emplois qui concourent au développement de la recherche (quelle que soit leur Branche d'Activité Professionnelle (BAP)) ou des emplois d'appui à l'enseignement (plus particulièrement dans les BAP A, B, C, D, E et F) et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi.**

Détermination des emplois-types à publier pour l'examen professionnel ASI

- ✓ A priori attribution de **10** possibilités de repyramidages ASI à l'Université de Lorraine au titre de 2024 (baisse d'1/3 au niveau national du nombre de possibilités) → classement de 10 emplois-type sur liste principale et 5 sur liste complémentaire classée

(NDLR : en cours de séance, l'Établissement a reçu la cible ; a priori il disposerait de 14 possibilités – à confirmer)

- ✓ Méthode pour la détermination des 10 emplois-types à remonter au MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) : priorisation selon vœux des pôles scientifiques et collègiums et directions centrales en tenant compte également :
 - de l'orientation recherche de la LPR
 - des viviers de techniciens éligibles par BAP et emplois-types

- des concours ASI ouverts en parallèle
- des résultats ASI LPR 2023 (listes complémentaires et admissibilités)

Le choix des emplois-types ASI pour le repyramidage-BIATSS 2024 dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration – soit **10 possibilités de repyramidages ASI à l'Université de Lorraine au titre de 2024** (cf. le tableau en **annexe 6**).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

9. MODALITÉS D'ATTRIBUTION de la PRIME INDIVIDUELLE (C3) instituée par le REGIME INDEMNITAIRE des PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS (RIPEC) - ANNÉE 2024
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 7

Suite aux nombreux échanges de l'année dernière, Mme Myriam DORIAT-DUBAN rappelle que, pour l'année 2024, l'idée consistait à ne rien changer.

Au départ, les montants étaient plus élevés (autour de 5 000 €) à destination de 250 collègues. La gouvernance souhaitait monter le nombre de primes pour pouvoir atteindre la cible de 45 % des Enseignants-Chercheurs (EC) bénéficiaires de cette prime en régime plein (au bout de 3 ans). Pour être en mesure d'atteindre cet objectif, il fallait réduire le montant de la prime qui avait été alignée sur le montant donné le ministère pour alimenter la C3 (4 300 €).

Il est proposé de ne modifier ni le montant ni le nombre de primes puisque ce nombre de primes va permettre à l'Établissement d'atteindre en 2024 les 45 % de bénéficiaires et que c'est budgétairement soutenable puisque les primes sont alignées sur les montants alloués par le ministère.

M. Olivier GARET revient sur les discussions à propos de ce volet 3 du RIPEC (Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs) perçu par certains comme une source de beaucoup de frustrations ; il dit ressentir les souffrances des recalés de la C3 du RIPEC. Les EC de l'ESR ont l'habitude de participer à des dispositifs de compétition. Pour accepter l'échec dans les compétitions, M. Olivier GARET pense qu'il faut 2 conditions :

- avoir le sentiment de participer à un processus sélectif,
- le processus de sélection doit être juste.

Or, dans le cas du RIPEC, avec une cible à hauteur de 45 %, on n'est plus dans l'exceptionnel – ce qui accentue la déception lorsqu'on n'en est pas bénéficiaire.

Quant à la justice, elle est loin d'être garantie car ce processus commet des erreurs.

Dans ce contexte, M. Olivier GARET réitère les propositions qu'il avait faites l'an dernier :

① donner cette prime à un maximum de personnes en descendant le montant de la prime de 4 300 € à 3 500 € ce qui permet d'augmenter le nombre de bénéficiaires et, ainsi, diminuer mécaniquement le nombre de personnes qui ressentent douloureusement le fait de ne pas recevoir cette prime ;

② insérer, en page 4 du document en **annexe 7**, « dans le respect des lignes directrices de gestion, le Conseil d'Administration Restreint accordera une attention particulière au dossier des personnes dont les candidatures ont fait l'objet de 2 refus consécutifs ».

La Présidente ne souhaite pas revenir sur les débats mais constate le caractère un peu bancal d'un dispositif extrêmement complexe et le paradoxe présent dans la proposition ① de M. Olivier GARET : plus on abaisse le niveau de la prime, plus on augmente le nombre de bénéficiaires, plus la violence vis-à-vis de ceux qui sont exclus est potentiellement importante. La Présidente signale que le dispositif n'est pas totalement stabilisé ; l'an dernier, les rapporteurs n'étaient pas forcément équipés pour traiter les dossiers ; maintenant, les lignes directrices de gestion donnent un cadre en matière d'évaluation. Il reste à accentuer la formation et la sensibilisation des rapporteurs sur ce type de process appliqué seulement depuis 2 ans. Sur cette 2^{ème} année d'exercice, l'Établissement est handicapé par la posture de plusieurs CNU qui n'ont pas joué le jeu en rendant des avis systématiques et globaux.

La Présidente n'est pas favorable à l'augmentation du nombre de primes (c'est-à-dire à l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires), car cela ne pourra aller que dans le sens d'un sentiment d'exclusion encore accru pour ceux qui n'en seront pas bénéficiaires.

À propos de la mention à insérer dans le document, la Présidente suggère de « demander au Conseil d'Administration Restreint d'être particulièrement attentif aux dossiers qui ont fait l'objet d'un **rejet** l'année précédente » et de ne pas attendre 2 refus consécutifs.

M. Jean-Marc MARTRETTE est favorable à ce qu'il y ait le plus grand nombre de personnes car il n'est pas sûr que cela suscite plus d'insatisfaction, ces personnes préférant certainement avoir 3 500 € que rien.

Les modalités d'attribution de la prime individuelle (C3) instituée par le régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) - pour l'année 2024, modalités qui ont essentiellement consisté à aligner le montant de la prime à 4 300 € (chiffre donné par le Ministère) de façon à atteindre la cible de 45 % de bénéficiaires, **sont approuvées** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	3
Nombre d' ABSTENTIONS	2

10. MODALITÉS D'ATTRIBUTION de la PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL et de RECHERCHE (PEDR) à DESTINATION des HOSPITALO-UNIVERSITAIRES – ANNÉE 2024
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 8

Un travail a eu lieu en CPCS sur la question : faut-il aligner le système de PEDR des bi-appartenants à la C3 du RIPEC ? Il a été proposé d'aligner les 2 montants de la PEDR ancien système (niveau 1 = 7 000 € / niveau 2 = 3 500 €) sur un seul montant à 4 300 € et de garder l'avis exclusif du CNU (Conseil National des Universités).

Les modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) à destination des hospitalo-universitaires – pour l'année 2024 – **sont approuvées** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17

Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

11. LISTE des FONCTIONS ouvrant droit à la PRIME de CHARGES ADMINISTRATIVES - ANNÉE 2023-2024
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 9

D'une part, il manquait une ligne sur les unités de prestation de service dans le tableau. D'autre part, le ministère nous a informés, en novembre, que les Primes Administratives (PA) n'étaient plus indexées, expose Mme Myriam DORIAT-DUBAN. Or, en juillet, l'Établissement a indexé toutes les primes C2 et PCA (Prime de Charges Administratives). L'Établissement va maintenir cette indexation, sauf pour les PA qui sont gérées par l'État – ce qui va créer pour la première fois un déséquilibre ; par exemple, entre un directeur d'école ou d'IUT qui touchera la PA non indexée et un directeur d'une grosse formation qui touchera au mieux 140 € de plus du fait de l'indexation.

La liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives - pour l'année universitaire 2023-2024 - **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

12. LISTE des FONCTIONS ouvrant droit à l'INDEMNITÉ FONCTIONNELLE (C2) instituée par le REGIME INDEMNITAIRE des PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS (RIPEC) - ANNÉE 2023-2024
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 10

Pas de question, pas de remarque.

La liste des fonctions ouvrant droit à l'Indemnité Fonctionnelle (C2) instituée par le Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-Chercheurs (RIPEC) - pour l'année 2023-2024 - **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25

Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

13. PROCÉDURE relative à la VOIE TEMPORAIRE D'ACCÈS au CORPS des PROFESSEURS des UNIVERSITÉS dite de « REPYRAMIDAGE » - ANNÉE 2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 11

Jusqu'à aujourd'hui, l'Université de Lorraine n'avait pas ouvert la possibilité des « mono OUI » et des regroupements de section. Il s'agit d'intégrer les « mono OUI » et les regroupements de section dans le document décrivant la procédure.

La procédure relative à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités dite de « Repyramidage » - pour l'année 2023-2024 - **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

14. BILAN de la CAMPAGNE de REPYRAMIDAGE 2023 (information)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 12

Point d'information, pas de vote.

15. PROCÉDURE de GESTION de la CAMPAGNE D'AVANCEMENT de GRADE des PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 13

En l'absence de question et de réaction, ce point est immédiatement soumis au vote des Administrateurs et des Administratrices.

La procédure de gestion de la campagne d'avancement de grade des personnels enseignants-chercheurs **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

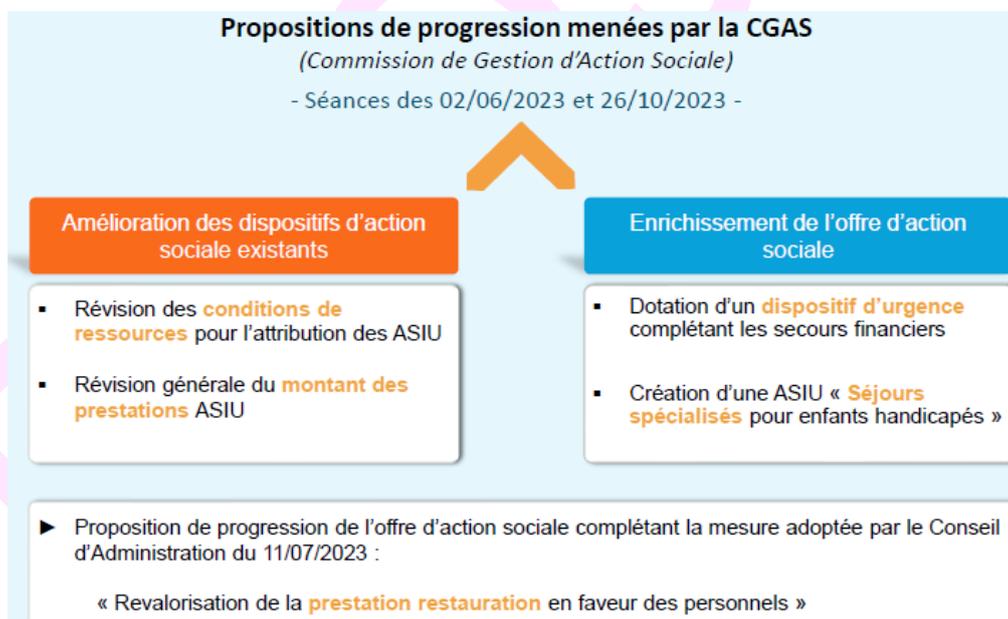
Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	8
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	1

16. ÉVOLUTION de L'OFFRE D'ACTION SOCIALE des PERSONNELS
DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXES 13 et 13bis
Annexe 13 : Évolution offre ACTION SOCIALE 2024

Annexe 13bis : Modification Règlement Intérieur COMITE d'AIDE EXCEPTIONNELLE

M. Sébastien LAJOUX dit que ce point fait suite à la délibération relative à la revalorisation de la prestation restauration en faveur des personnels, qui a été votée en juillet dernier.

L'idée était que les services ont travaillé dans une émanation du Comité Social d'Administration (CSA) : la Commission de Gestion d'Action Sociale (CGAS) où siègent les représentants des organisations syndicales et de l'Administration pour décider des mesures venant en plus dans le contexte actuel d'inflation, entre autres choses.



Ce travail a débouché sur des propositions très concrètes comme :

- l'amélioration des dispositifs d'action sociale existants notamment avec :
 - la révision des conditions de ressources pour l'attribution des Actions Sociales d'Initiative Universitaire (ASIU), à la différence des Prestations Inter Ministérielles d'Action Sociale (PIM) sur lesquelles l'Université n'a pas la main et qui sont appliquées dans leur intégralité au niveau maximum ;
 - la révision générale des montants de ces prestations

● Proposition 1 - Révision des conditions de ressources pour l'attribution des ASIU

► Description de l'action

La majeure partie des ASIU (Action Sociale d'Initiative Universitaire) sont soumises à condition de ressources. Pour pouvoir prétendre à ces prestations, le QF (Quotient Familial) des agents doit être inférieur à 14 500 euros et/ou 12 500 euros (2 taux d'ASIU pour certaines prestations).

Proposition d'augmentation des plafonds de 1 000 € :

- Passage du QF bas de 12 500 € à 13 500 €
- Passage du QF haut de 14 500 € à 15 500 €

► Intérêts de l'action

Permettre qu'un certain nombre de bénéficiaires de l'action sociale ne soit pas exclu du dispositif du fait de l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et de l'augmentation du point d'indice

Etendre le champ des bénéficiaires

► Calendrier

Entrée en vigueur de l'évolution au **01/01/2024**

● Proposition 2 - Révision générale du montant des prestations ASIU

► Description de l'action

Une révision du montant des taux d'ASIU est un levier pour atténuer l'augmentation des coûts de la vie (contexte d'inflation sur un plateau d'environ 6% depuis près d'une année).

Ne sont pas concernées par cette révision, les ASIU suivantes :

- la prestation restauration en raison de la revalorisation des taux d'ASIU au 01/08/2023
- l'aide complémentaire à la rentrée scolaire dont le montant est fixé selon un seuil équivalent à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale (soit un montant de référence de 183 € sur la base du PMSS 2023 / maximum autorisé par l'URSSAF)

Proposition d'augmentation des montants d'ASIU de + 10%

- Illustration de la révision pour « l'aide aux activités sportives et culturelles »
- Passage d'une participation financière de 50 € à 55 €

► Intérêts de l'action

Révision générale des taux d'ASIU n'ayant pas évolué depuis 10 années pour la majeure partie

Levier d'atténuation des effets de l'inflation s'appliquant à tous les agents bénéficiaires de l'action sociale

► Calendrier

Entrée en vigueur de l'évolution au **01/01/2024**

(à l'exception de la prestation « Aide aux activités et à l'accueil périscolaire » dont l'entrée en vigueur serait à compter du 01/09/2024 – calage en année scolaire)

- l'enrichissement avec deux nouveaux dispositifs pour répondre à des besoins constatés sur le terrain :

Proposition 3 – Dotation d'un dispositif d'urgence complétant les secours financiers

► Description de l'action

Doter le service d'assistance sociale d'un outil complémentaire aux secours financiers existants permettant de répondre aux situations d'urgence alimentaire.

Proposition de mise en place de « Chèque d'Accompagnement Personnalisé » (CAP)

- Délivrance directe du secours par les assistantes sociales
- Information du CAE (Comité d'Aide Exceptionnelle) a posteriori par l'assistante sociale de l'aide attribuée selon la présentation habituelle de l'évaluation financière et sociale de l'agent
- Barème journalier (pour une durée de 7 jours renouvelable une fois) :
15 € pour une personne seule / 25 € pour un couple / 10 € par enfant

► Intérêts de l'action

Réponse aux situations d'urgence alimentaire

Outil complémentaire aux secours financiers existants (AFNR / PCS) encadrés par le CAE (délais)

Solution d'urgence pour les agents ne remplissant pas les critères d'accès aux dispositifs de droit commun (banque alimentaire / restos du cœurs / CCAS...)

► Calendrier

Entrée en vigueur de l'évolution au **01/01/2024**

- > *Marché public spécifique UL de « CAP » contracté depuis 11/2023*
- > *Modification du règlement intérieur du « Comité d'Aide Exceptionnelle » (article 5)*

Proposition 4 – Création ASIU « Séjours spécialisés pour enfants handicapés »

► Description de l'action

Création d'une ASIU en complément de la PIM « Séjours en centres de vacances spécialisés » pour enfants handicapés.

Contexte :

- *Les séjours spécialisés représentent un coût très élevé et dissuasif pour les personnels concernés (1 séjour de 15 jours = près de 3 000 € par enfant)*
- *Malgré le financement de la CAF et de la PIM, le reste à charge pour les agents dépassent le millier d'euros*

Proposition de la prestation « Séjours en centres de vacances spécialisés »

SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES SPECIALISES (PIM + ASIU)

Cette allocation est accordée au titre des enfants handicapés séjournant dans des centres de vacances agréés spécialisés relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques.

La prestation est servie quel que soit l'âge des enfants (ceux-ci pouvant être majeurs) sur la base d'un taux journalier sans que soit posée une condition de ressources.

Deux prestations peuvent être cumulées : PIM + ASIU

Prestation interministérielle (PIM)

Dans la limite de 45 jours par an
(limite d'âge des enfants : aucune)
- montant allocation = 22,58 € par jour et par enfant

+

Prestation universitaire (ASIU)

Dans la limite de 45 jours par an
(limite d'âge des enfants : aucune)
- montant allocation = 16,50 € par jour et par enfant
(16,5 € = 15 € + 10% de révision générale des taux)

Montant journalier total = 39,08 € soit +73%

► Intérêts de l'action

Permettre aux agents concernés de basculer vers un séjour familial de « repit »

Démarche s'inscrivant dans la dynamique EDI (Egalité Diversité Inclusion) de l'établissement

► Calendrier

Entrée en vigueur de l'évolution au 01/01/2024

Ces évolutions ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CGAS et du CSA.

PROPOSITIONS 1 et 2

Sur l'ASIU et sur la révision des conditions de ressources :

- l'augmentation de 1 000 € des plafonds haut et bas des quotients familiaux permettra à plus de collègues d'accéder à cette aide,
- l'augmentation de 10 % du montant de la plupart des prestations – hormis la prestation restauration qui a déjà été revalorisée et les prestations qui ne peuvent pas être augmentées au-delà d'un certain pourcentage du plafond de la Sécurité Sociale (sous contrôle de l'URSSAF).

PROPOSITION 3

Sur le dispositif d'urgence complétant les secours financiers :

- les assistantes sociales des personnels ont informé l'Établissement de ce besoin ; une commission d'aide exceptionnelle, qui émane également du CSA et est notamment pilotée par les assistantes sociales, se réunit très souvent et au besoin. Cependant, il se peut que, dans l'intervalle, certains collègues se retrouvent en difficulté immédiate.

Les assistantes sociales ont désormais un outil supplémentaire à leur disposition et peuvent mettre en place des secours financiers alimentaires, notamment pour les personnes exclues des dispositifs « banque alimentaire », « restos du cœur », etc...

Les assistantes sociales doivent informer le Comité d'Aide Exceptionnelle (CAE) des aides qu'elles ont attribuées.

SORTIE de M. SCHMITT Christophe
- Procuration de Mme MOINARD Patricia

Nb de présents : 16

Nb de représentés : 7

PROPOSITION 4

Sur l'ASIU « séjours spécialisés pour enfants handicapés » :

- on crée une aide en plus de la prime interministérielle pour séjour en centre de vacances spécialisé dans le but d'accroître les séjours de repit pour des collègues qui ont des enfants lourdement handicapés.

M. Jean-Marc MARTRETTE demande combien de collègues bénéficiaires en plus le rehaussement de plafond a généré.

On ne dispose pas d'élément car il s'agit de quotients familiaux. On a connaissance de l'augmentation de l'aide sociale sous forme de pourcentage. L'idée était d'arriver à annoncer de manière rétrospective : "cela a concerné tant de personnes", résume M. Sébastien LAJOUX.

L'évolution de l'offre d'action sociale des personnels **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	7
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	3

17. RÈGLEMENT de GESTION des PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS RECRUTÉS sur des CHAIRES de PROFESSEUR JUNIOR (CPJ)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 14

Mme Myriam DORLAT-DUBAN annonce que la seule modification apportée est l'indexation de la rémunération des CPJ.

M. Olivier GARET exprime de nouveau son mécontentement face à ce dispositif ; la mise en place de ce statut de CPJ pose des problèmes vis-à-vis de l'autonomie du Professeur d'Université et de son indépendance face à son environnement. La proposition d'aujourd'hui constituant une amélioration, il ne votera pas contre mais s'abstiendra.

Le règlement de gestion des personnels enseignants-chercheurs recrutés sur des Chaires de Professeur Junior (CPJ) **est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	7
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	4

PAUSE DÉJEUNER

DÉPART de M. CAMUS Vianney
Procuration à Mme DUCEP Emilia
 Nb de présents : 15
 Nb de représentés : 8

RETOUR de M. SCHMITT Christophe
Procuration de Mme MOINARD Patricia
 Nb de présents : 16
 Nb de représentés : 9

18. STATUTS de L'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE LABORATOIRE de CHIMIE PHYSIQUE et MICROBIOLOGIE pour les MATERIAUX et L'ENVIRONNEMENT (LCPME)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 15**

Sans commentaire.

Les statuts de l'Unité Mixte de Recherche Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME) **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

19. STATUTS de L'UNITÉ de RECHERCHE LABORATOIRE D'INGENIERIE des BIOMOLÉCULES (LIBIO)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 16**

Sans commentaire.

Les statuts de l'Unité de Recherche Laboratoire d'Ingénierie des Biomolécules (LIBio) **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25

Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

20. STATUTS de L'UNITÉ de RECHERCHE CENTRE de RECHERCHE EXPERTISES ARTS et TRANSITIONS (CREAT)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 17

Sans commentaire.

Les statuts de l'Unité statuts de l'Unité de Recherche Centre de Recherche Expertises Arts et Transitions (CREAT) **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

21. STATUTS de L'UNITÉ de RECHERCHE SOCIOLOGIE des TERRITOIRES, du TRAVAIL, des AGES et de la SANTÉ (TETRAS)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 18

Sans commentaire.

Les statuts de l'Unité de Recherche Sociologie des Territoires, du Travail, des Ages et de la Santé (TETRAS) **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

22. STATUTS de L'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE LABORATOIRE de PHYSIQUE et CHIMIE THÉORIQUES (LPCT)
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 19**

Sans commentaire.

Les statuts de l'Unité de Recherche Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

23. STATUTS de L'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE CRISTALLOGRAPHIE, RÉSONANCE MAGNÉTIQUE et MODÉLISATION (CRM2)
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 20**

Sans commentaire.

Les statuts de l'Unité de Recherche Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisation (CRM2) **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

24. MODIFICATION des STATUTS de L'UNITÉ de RECHERCHE LIS (Littératures, Imaginaire, Sociétés)
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 21**

Sans commentaire.

Les statuts de l'Unité de Recherche Littératures, Imaginaire, Sociétés (LIS) **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

25. MODIFICATION des STATUTS de L'UNITÉ de RECHERCHE HISTOIRE et CULTURES de L'ANTIQUITÉ et du MOYEN AGE (HISCANT-MA)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 22

L'Unité a notamment choisi de modifier son nom pour passer de HISCANT-MA à SAMA (Sciences de l'Antiquité et du Moyen-Âge).

Les statuts de l'Unité de Recherche Histoire et Cultures de l'Antiquité et du Moyen Age (HISCANT-MA) **sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

26. MODALITÉS D'ADMISSION et CAPACITÉS D'ACCUEIL – RENTRÉE 2024
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 23

M. Nicolas OGET informe l'assemblée que l'Établissement a reçu les avis de la DGESIP (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) concernant l'ensemble des diplômes de l'Université de Lorraine. On ne compte plus aucun avis défavorable, seulement des avis favorables avec des recommandations ou favorables. Il reste 3 diplômes pour lesquels il y aura une accréditation à mi-parcours au bout de 3 ans.

Le document en **annexe 23** répertorie les capacités d'accueil et les attendus pour l'ensemble des formations de l'Université de Lorraine ; M. Nicolas OGET propose d'en faire un bref récapitulatif.

En ce qui concerne la LICENCE :

La 1^{ère} année sur Parcoursup est soumise à discussion avec le Rectorat.

11 638 places sont proposées sur Parcoursup, soit 187 de plus que l'année dernière. Ceci cache à la fois des baisses, des stabilités et des hausses.

Les modifications notables pour la rentrée 2024 par rapport aux rentrées précédentes sont les suivantes :

- ◆ la séparation du portail Math-Info en une licence de *Maths* et une licence d'*Informatique*
- ◆ la mise en place de doubles licences (Droit-Gestion, Economie-Maths)

Dans les études de santé :

- ◆ le maintien du même nombre de places en PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé)
- ◆ le passage de 523 à 240 places en L.AS (Licence avec option « Accès Santé »)

Ceci s'explique par le fait que l'Université de Lorraine souhaite pouvoir afficher les mêmes chances pour les étudiants pour la voie L.AS ou pour la voie PASS : aujourd'hui, 450 étudiants de PASS sont recrutés sur les 800 en capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie) pour 31 étudiants de L.AS sur 523 capacités d'accueil. L'Université veut absolument gommer cette disproportion, d'où la diminution très forte opérée sur les L.AS pour la rentrée prochaine.

- ◆ la création de nouveaux parcours *Professorat des Écoles (PE)*, où l'Université de Lorraine va proposer plus de 400 places en L1 dans des parcours post-Bac à travers d'une trentaine de parcours ou de sites sur l'Établissement

M. Nicolas OGET attire l'attention sur le parcours des *Sciences de l'Éducation* qui va proposer 80 places en parcours PE alors qu'il n'en propose que 20 sans parcours PE ; ceci l'interroge pour la suite et l'alimentation du Master *Sciences de l'Éducation*. M. Nicolas OGET préconise de revoir la proportion pour l'année prochaine.

- ◆ une modification à prévoir sur l'**annexe 24** actuelle pour la Licence de *Musicologie* pour le parcours binational franco-allemand

En effet, le partenaire franco-allemand a oublié de prévenir qu'il n'avait pas mis en place cette licence binationale. L'Université de Lorraine ne proposera donc pas aux étudiants de s'inscrire dans cette licence tant que le parcours ne sera pas mis en place chez le partenaire.

- ◆ quelques diminutions de BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)

M. Nicolas OGET remarque qu'il aurait été possible de diminuer davantage de BUT pour s'ajuster au nombre d'inscrits qui, aujourd'hui, sont de l'ordre de 50 % des capacités d'accueil de l'Université de Lorraine. Or, ajoute M. Nicolas OGET, le taux de pression fait partie des éléments que regarde le ministère.

- ◆ la situation difficile de la Licence de *Psychologie*

L'Établissement a été avisé de la démission de quasiment l'ensemble des responsables à la fois sur Metz et sur Nancy en Licence de *Psychologie*, que cela soit de la mention, des années ou des parcours d'études, indique M. Nicolas OGET.

En plus, le directeur de département de Psychologie a démissionné depuis plus d'un an sur SHS-Nancy. Depuis que le Conseil de la Formation a pris la décision d'alerter le Conseil d'Administration, la situation est en voie de se régler sur Nancy puisque nous avons été informés que l'Établissement allait disposer de responsables d'années sur la Licence de Nancy et d'un responsable de mention.

En revanche, le département de Psychologie s'est de nouveau réuni à Metz et a voté le rejet d'absolument tous les parcours de personnalisation de Licence (alors qu'il y a plus d'un an, il avait voté pour la maquette) – ce qui a entraîné les démissions ; nous sommes sur une situation de blocage sur Metz à la date d'aujourd'hui, constate M. Nicolas OGET.

Les collègues nancéiens avaient fait la proposition de diminuer de 50 places la capacité d'accueil sur Nancy (de 400 elle passerait à 350 places) ; les discussions que M. OGET a eues avec le directeur du collégium et le directeur de SHS-Metz l'incite de passer la capacité d'accueil de la L1 de *Psychologie* de 300 places à 200 pour que les collègues puissent retrouver un certain souffle et pour arriver à mettre leurs diplômes en place.

M. Nicolas OGET rappelle qu'il y a quelques années, ils avaient refusé de mettre en place des capacités d'accueil ; ce refus a conduit aujourd'hui à avoir plus de 600 étudiants qui sortent de la L3 pour à peine 150 places en Master.

Sur ces 150 places, seulement la moitié sera occupée par des étudiants issus de la Licence de *Psychologie* de l'Université de Lorraine, ajoute la Présidente. C'est pourquoi il lui paraît indispensable de proposer des parcours de personnalisation et

notamment des parcours de professionnalisation favorisant la réorientation des étudiants la Licence de *Psychologie* vers d'autres types de formation puisque les Masters de Psychologie ne peuvent pas absorber ce flux et que la demande du marché du travail n'est pas forcément en cohérence avec le volume des étudiants de 3^{ème} année.

Le titre de psychologue est protégé et répond à plusieurs critères d'exigence. La quasi-totalité des universités en France proposent des parcours de personnalisation, de préprofessionnalisation favorisant la réorientation des étudiants en Licence de *Psychologie*. Face au refus dogmatique des collègues de psychologie de mettre en place ces dispositifs, la Présidente ne peut pas accepter de céder à ce qui porte tort à la trajectoire des étudiants de la Licence de *Psychologie*.

La Présidente partage l'analyse de M. Nicolas OGET : on est allé dans l'excès des effectifs de la Licence que ce soit à Nancy ou à Metz ; il faut retrouver un niveau d'activité plus proche de la normale pour que les collègues retrouvent des conditions d'exercice correctes.

M. Nicolas OGET ajoute 2 points :

- les collègues ne souhaitent pas mettre en place de parcours de personnalisation de façon très large, mais, certains seront amenés à le mettre en place car ces parcours apparaissent dans la maquette qui avait été votée ;
- par contre, sur le parcours *Professorat des Écoles (PE)*, il n'apparaît pas ; or, actuellement, 20 % des étudiants de L3 choisissent le MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) PE comme poursuite d'études.

Il va falloir donner du temps aux collègues pour prendre en compte la situation. La semaine dernière, lors de la rencontre, dans le réseau des Vice-Présidents des Conseils de la Formation, avec le gestionnaire du site « mon master », celui-ci a indiqué qu'il existait une situation particulière sur la psychologie en France qui est la seule discipline où parmi les étudiants de Diplômes Nationaux de Licence qui sont classés, seuls 69 % obtiennent un Master à la date d'aujourd'hui.

Le ministère va inexorablement regarder de près ce goulot d'étranglement. Autant réguler un minimum les choses au sein de notre Établissement, d'où la proposition faite d'**afficher les capacités d'accueil de la Licence de *Psychologie* à 350 places sur Nancy et 200 sur Metz**, suggère M. Nicolas OGET.

En ce qui concerne le MASTER :

L'Établissement attend toujours les décrets pour « mon master » ainsi que les dates du calendrier. Il ignore combien de vœux pourront être exprimés par les étudiants, à la fois à la phase principale et à la phase complémentaire.

On nous dit qu'il y aura de la souplesse entre les formations de FC (Formation Continue) et les formations classiques mais les arbitrages ne sont pas faits.

Enfin, l'Université ne sait pas qui pourra candidater en phase complémentaire à ce jour, ni quel système sera retenu pour les formations qui vont apparaître en apprentissage. Pour autant, les collègues ont travaillé en avance, constate M. Nicolas OGET.

- ✓ **Nouveauté : des mots-clés seront affichés sur la plateforme « mon master ».**

L'Université de Lorraine affiche **6 561 places en M1**, soit 510 places de plus que l'année dernière.

Ce chiffre questionne M. Nicolas OGET car quand on affiche des places en plus, il est malaisé de les retirer par la suite.

Cette année, les recteurs verront le nombre de candidats sur chaque formation candidatable et quelles seront les places restantes sur les formations candidatables.

À partir du moment où l'Université augmente son nombre de places, dès que les saisines auront lieu, le recteur saura où il restera des places.

- ✓ **Nouveauté : pour le MEEF 1^{er} degré, l'Université de Lorraine va afficher sur Parcoursup un parcours enseigné dans une école biculturelle franco-allemande afin de pousser vers les priorités de l'Établissement.**

Il a été rappelé en Conseil de la Formation et auprès des directeurs de collégium que, nonobstant un nombre de places supplémentaires et les nouveaux diplômés, l'offre de formation devait se faire à moyens constants.

En termes d'inscrits, l'année dernière, l'Université de Lorraine a eu moins 7% d'inscrits dans les Masters et moins 5 % cette année, ce qui pose question, conclut M. Nicolas OGET.



Concernant la Licence de Psychologie, M. Olivier GARET souhaite savoir s'il y a une obligation de se prononcer expressément car la situation est compliquée qui prête à des analyses différentes. Il entend bien les arguments présentés en séance mais aimerait entendre également les arguments des collègues.

Deux réunions ont eu lieu, une à Metz et une à Nancy, au cours desquelles les collègues ont été entendus, indique M. Nicolas OGET qui regrette qu'un certain nombre de démissionnaires n'y aient pas assisté. L'idée initiale était de ne pas mettre en place les parcours de personnalisation car ceux-ci ne permettront pas une formation suffisante pour accéder au titre de psychologue. Il leur a été rappelé que ce titre de psychologue est géré par le décret 90 où il est clairement dit qu'il faut une Licence de *Psychologie* et un Master de *Psychologie*, avec un stage professionnel réalisé et encadré par un psychologue. Or, ces collègues sont partis sur l'idée qu'il fallait au minimum 135 ECTS de psychologie pure dans les diplômes alors qu'il y a 159 ECTS dans la maquette pour ceux qui veulent faire uniquement de la psychologie. Pour M. Nicolas OGET, il faut également permettre aux étudiants de faire d'autres choix d'autant plus que des collègues vont recruter à l'extérieur des étudiants qui n'ont pas fait que de la psychologie et qui ont pris d'autres parcours. Sur les capacités d'accueil de L1, le Rectorat imposera un certain volume de places, observe M. Nicolas OGET.

En réponse à la question de M. Olivier GARET, la Présidente dit qu'il n'est pas possible d'attendre car il faut transmettre les capacités d'accueil pour les renseigner sur Parcoursup et car le Rectorat doit agir de suite.

La Présidente rejoint M. Christophe SCHMITT sur le fait que plusieurs phénomènes contextuels se mêlent :

- la situation de la psychologie en général à l'Université de Lorraine qui est comparable, dans ses effets, à la situation de la 6^{ème} section en termes de dégradation des taux d'encadrement,
- le poids de la Licence générale dans les charges d'enseignement et dans les missions afférentes,
- un contexte de tension sur ce sujet et notamment à Metz où de gros travaux sont réalisés sur le bâtiment SHS du Saulcy qui donnent des conditions de travail difficiles pour les collègues dans cette discipline.

Pour autant, cela ne vient pas justifier des échanges de mails ou des postures qui relèvent davantage de la violence et de l'agression que de l'expression respectueuse entre collègues ; cela ne vient pas justifier le fait qu'on a en Master de *Psychologie* un système hyper sélectif revendiqué à l'entrée du Master qui aboutit à ce qu'un étudiant qui sort de Licence avec un 14 ne soit pas garanti d'avoir une place en Master de *Psychologie*.

De plus, il n'y a pas la volonté de mettre en place des mesures qui permettraient de rééquilibrer cette situation.

Pour la Présidente, c'est de la responsabilité de l'Établissement d'intervenir, avec les moyens qui sont les siens, pour essayer de préserver des horizons, des possibles des étudiants et étudiantes qui sont en Licence de *Psychologie*.

Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO demande si la proposition de passer à 200 places les capacités d'accueil de la Licence de *Psychologie* sur Metz a été soumise aux collègues ou discutée en collégium.

Elle a été discutée avec le directeur du collégium et le directeur de l'UFR SHS encore ce matin, répond M. Nicolas OGET.

Il faut se rendre compte qu'il n'y a plus de responsables de formation avec qui discuter, souligne la Présidente. Pour sa part, il est clair que l'Établissement doit s'efforcer d'ajuster les capacités d'accueil à ses propres capacités à assurer des conditions d'accueil satisfaisantes pour ces étudiants de 1^{ère} année.

Les modalités d'admission et capacités d'accueil pour la rentrée 2024 **sont approuvées** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22

Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	3

27. FRAIS de CONCOURS et CERTIFICATIONS de LANGUES 2023-2024 – MISE à JOUR
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 24

Mme Myriam DORIAT-DUBAN indique que le point ne nécessite pas de présentation.

Mme Emilia DUCEP demande confirmation que l'Université de Lorraine n'intervient pas sur les frais des concours.

M. Nicolas OGET répond par l'affirmative s'il s'agit de concours organisés par des regroupements ; par contre, l'Établissement fixe le montant des frais de certification – la première certification étant gratuite.

La mise à jour des frais de concours et certifications de langues pour l'année universitaire 2023- 2024 **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

28. LISTE des MENTIONS de FORMATIONS demandées à L'ACCRÉDITATION 2024 – MISE à JOUR
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 25

Pas de demande d'intervention de la part des membres du Conseil.

La mise à jour de la liste des mentions de formations demandées à l'accréditation 2024 **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Les points 29 et 30 font l'objet d'un vote unique

29. OUVERTURE du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Référent de parcours de santé complexe de Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours de santé Complexes (DAC)*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 26

30. OUVERTURE du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Droit, action publique et innovation numérique*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 27

Les points :

29. **Ouverture du Diplôme d'Université (DU) *Référent de parcours de santé complexe de Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours de santé Complexes (DAC)***

30. **Ouverture du Diplôme d'Université (DU) *Droit, action publique et innovation numérique***

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	9
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

31. RENOUVELLEMENT du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Médiations littéraires*

Point  **RETIRÉ**

32. RENOUVELLEMENT du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Criminologie et victimologie*

Point  **RETIRÉ**

33. RENOUVELLEMENT du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Jurisocial*

Point  **RETIRÉ**

34. RENOUVELLEMENT du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Responsable d'établissement et services médico-sociaux*

Point  **RETIRÉ**

35. RENOUVELLEMENT du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Mathématiques pour la recherche*

 Point  **RETIRÉ**
36. RENOUVELLEMENT du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) *Recherche en environnement (REENVIE)*

 Point  **RETIRÉ**
37. ALLOCATION 2024 aux POLES SCIENTIFIQUES

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

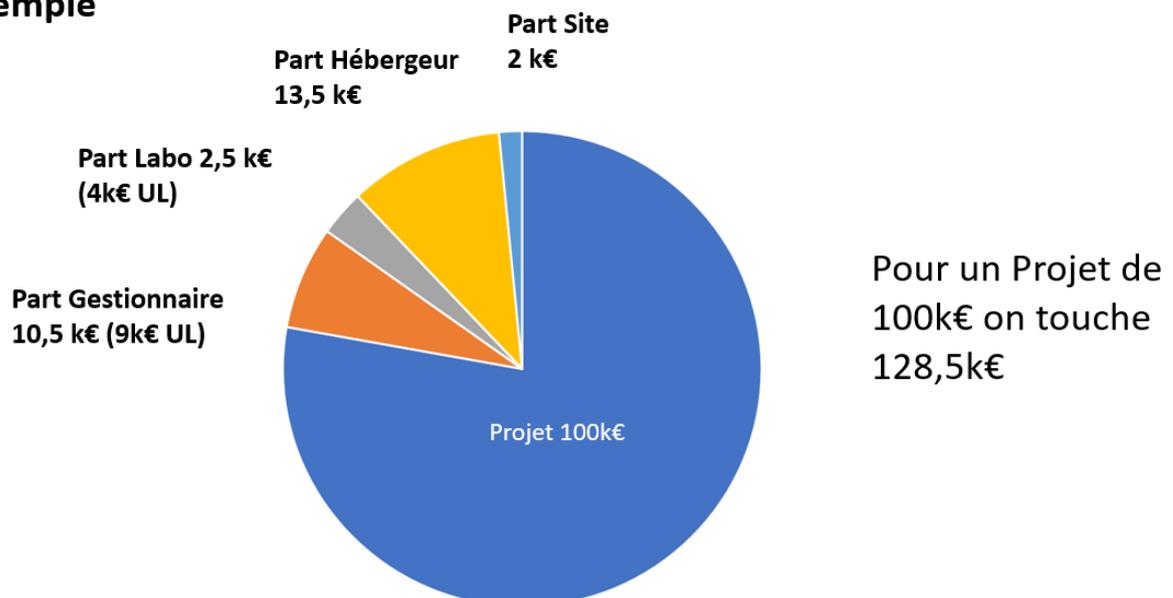
ANNEXE 28

Le diaporama est commenté par M. Alain HEHN. Ce dernier procède tout d'abord par une récapitulation :

Rappel : Ressources SCSP : Allocation recherche votée au Conseil d'Administration du 07 juillet 2023

L'enveloppe globale de la dotation recherche de la SCSP (Subvention pour Charge de Service Public) est fixée à 8,75M€, dont :

- Dotation des pôles scientifiques : 7 M€
- Dotation environnement scientifique et dotation transverse : 365 k€
- Dotation doctorat : 610 k€
- Enveloppe projet Conseil Scientifique fixée à 385 k€

Ressources complémentaires : Préciput Hébergeur 1 458 047 € pour 2024
Exemple


Pour un projet de 100 k€, une part préciput correspond à 28,5 k€ qui sont répartis ainsi : 10,5 K€ pour le gestionnaire des projets, 2,5 K€ qui reviennent au laboratoire pour une libre utilisation, 2 K€ pour le site (part qui a été mise en commun au

niveau du site lorrain par les différents partenaires de site INRA, INRAE, INRIA, CNRS et INSERM), et une part hébergeur de 13,5 K€ qui sont utilisés par la mission recherche et qui représente 1 458 047 € pour 2024.

Rappel : Ventilation du budget mission recherche et propositions
1) Vision globale

Budget Mission Recherche (k€)	SCSP 2024	Autres Ressources (Préciput, COMP Etat, LPR)	Total
1. Dotation pôle	7 000	660	7 660
2. Conseil Scientifique	385	741	1 126
3. Doctorat et Ecoles doctorales	610		610
4. Environnement Scientifique et structures transverses	365	50	415
TOTAL	8 360*	1451	9 811

Total Mission Recherche : 9 811 M€

*L'enveloppe globale de la dotation recherche **8,75M€** comprend la contribution aux EMEB

Ventilation du budget mission recherche et propositions
Détail répartition Pôles

Sur le total global de ressources, soit 7 660 k€ :

① 7 360 k€ sont affectés aux pôles scientifiques

- Une seule enveloppe
- Dotation de fonctionnement aux unités
- Stratégie et cohérence scientifique des pôles en lien avec la politique de l'Établissement

	Dotation
A2F Agronomie, Agroalimentaire, Forêt	410 122
AM2I Automatique, Maths, Informatique et leurs Interactions	1 616 824
BMS Biologie, Médecine, Santé	827 039
CLCS Connaissance, Langage, Communication, Sociétés	591 874
CPM Chimie et Physique Moléculaire	558 108
EMPP Energie Mécanique Procédés Produits	929 204
LLECT Lettres, Langues, Espaces, Cultures et Temps	494 650
M4 Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique	953 940
OTELO Observatoire Terre et Environnement de Lorraine	477 328
SJPEG Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion	500 913
TOTAL	7 360 000

DÉPART de M. MARY Gérard
- Procuration de M. TORRIS Jean-Paul

Nb de présents : 15

Nb de représentés : 8

② 300 k€ de crédits complémentaires prélevés sur le préciput
Pour 2024 :

- Utilisation des crédits pour le financement de l'installation du Cryo microscope. Equipement majoritairement BMS mais pas seulement (300 k€)
- Annonce de la mise en place du dispositif de financement de 100 k€/pôle pour 2025 à 2027 avec un financement de 3 pôles/an. (BMS ne pourra plus émerger). 2 pôles sciences dures et 1 pôle SHS
- Cet horizon laisse le temps de faire de la prospective stratégique au niveau des pôles pour déterminer les besoins

Ventilation du budget mission recherche et propositions
Détail Conseil Scientifique : 1 126 k€

Projet Conseil scientifique	SCSP 2024	Autres Ressources (Préciput, COMP Etat, LPR)	Remarques
1. Emergence 2023 et 2024	200	30	120k€ pour le financement 2024 de l'AAP 2023. Complément de 30 k€ dossiers complémentaires dotés en 2023. 80 k€ pour le financement 2024 de l'AAP 2024
2. Valorisation Non Economique - <u>Prématuration</u>		40	AAP 100k€. 40k€ pour la tranche 2024 et 60k€ à venir en 2025.
3. Marche +		250	Ressources complémentaires : Financement <u>COMPp</u> Etat. AAP Blanc pour développer la culture « Projet » .
4. Colloques	65		Colloque de moyenne et grande envergure en complément des moyens mis à disposition de la région
5. Cotisations et engagements	110		Réseaux, IRT, International, IRP, GIS
6. Contribution à l'arrivée des nouveaux EC		420	Ressources complémentaires LPR. Variable chaque année en fonction du recrutement N-1. Stabilisation de l'allocation à 8k€/EC
7. Communication : Film avant scènes recherche	11		Enveloppe constante
TOTAL	385	741	

Détail actions transverses

Environnement Scientifique et structure transverses	SCSP 2024	Ressources Propres (Préciput)	Remarques
EXPLOR	30		
MSHL	78		
EDUL	25		15k€ MS et 10k€ Fonctionnement
ACBS	200		Fonctionnement
Environnement Scientifique	32	50	Fonds d'intervention d'urgence
TOTAL		415	

ACBS = Animalerie du Campus Biologie Santé

Ventilation Contrats Doctoraux (CD)

Réutilisation de la martingale appliquée lors des différentes mandatures précédentes.

CD										
A2F	AM2I	BMS	CLCS	CPM	EMPP	LLECT	M4	OTELo	SJPEG	Total
6	18	11	8	8	13	7	13	7	9	100

Pour mémoire CD (Contrats Doctoraux) supplémentaires LPR

LPR 2021 (6 avec 6 distribués)

2 CD Handicaps
 SJPEG 1 ; CLCS 1 ; TELL 1
 1 CD sur projet interdisciplinaire (Numérique Metz)

LPR 2022 (7 mais 9 distribués) :

2 CLCS ; 2 TELL ; 1 SJPEG
 2 CD Handicaps
 2 CD sur projets (Calbinotox, LEM avec UIR)

LPR 2023 (6 mais 4 distribués pour rattraper le delta de 2022)

3CD : 1 CLCS, 1 TELL, 1 SJPEG : en interaction avec la MSH
 1 CD Handicap

Distribution à revoir après la stabilisation des effectifs et des HDR en janvier 2024

L'allocation 2024 aux pôles scientifiques **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	8
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

38. BILAN de L'ÉVALUATION des PROJETS des UNITÉS de RECHERCHE du CONTRAT QUINQUENNAL 2024-2028 - 4^{EME} VOLET

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 29

M. Alain HEHN poursuit la présentation. Il s'agit de la suite logique de la validation des projets portés par les différentes unités de recherche.

Bilan de l'évaluation des projets des Unités de Recherche du contrat quinquennal 2024-2028 (4ème volet)

Pôle Scientifique CLCS (Connaissance, Langage, Communication, Sociétés) : laboratoire PERSEUs (Psychologie Ergonomique et Sociale pour l'Expérience utilisateurs) : un nouveau directeur et une nouvelle directrice-adjointe de l'unité ont été élus.

Avis favorable du Conseil Scientifique du 28 novembre dernier sur le projet et le **renouvellement du laboratoire pour le Contrat Quinquennal 2024-2028.**

Pôle Scientifique EMPP (Energie Mécanique Procédés Produits) : **laboratoire Calbinotox** (Composés alimentaires : bio fonctionnalités et risques neurotoxiques) : **renouvellement pour deux ans – fin au 31/12/2025**.

Recommandations : réfléchir à une intégration au sein d'une autre ou d'autres unités de l'Université de Lorraine de façon collégiale ou individuelle.

Pôle Scientifique M4 (Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique) : **laboratoire LMOPS** (Laboratoire Matériaux Optiques, Photonique et Systèmes) : des précisions ont été apportées sur le projet scientifique, sur la stratégie qu'il souhaite mettre en place, notamment en matière de recrutement et d'utilisation des postes qui seront mis au concours dans un contexte Université de Lorraine. Des garanties ont été données sur cette répartition qui a été validée.

Avis favorable du Conseil Scientifique sur le projet et le **renouvellement de l'unité pour le Contrat Quinquennal 2024-2028**.

Conseil Scientifique du 17 octobre 2023

- Avis sur le budget de la mission recherche 2024 (rectificatif de l'enveloppe allouée aux pôles scientifiques)
- lors du dernier CS, la dotation (enveloppe socle + enveloppe projet) a été répartie en tenant compte du vote du CA de juillet 2023.
- Le calcul fait pour le CA ne tenait compte QUE de l'enveloppe socle et non de l'enveloppe projet.
- Ventilation passées :
 - Enveloppe Projet
 - Enveloppe Colloque
 - Enveloppe Edition
 - Enveloppe Equipement : Fond de roulement → Pôles « SD »
- Fusions enveloppe Projet + Colloque + Edition : martingale différentes de la répartition socle

	Application de la clé sur dotation 2024	Ecart par rapport à proposition CS
A2F	410122	5131
AM2I	1616824	-96845
BMS	827039	-23689
CLCS	591874	51860
CPM	558108	-693
EMPP	929204	11894
LLECT	494650	44643
M4	953940	-4965
OTELO	477328	8862
SJPEG	500913	3805
TOTAL	7360000	0

M. Alain HEHN indique à M. Jean-Yves JOUZEAU que, cette année, le nombre de contrats doctoraux restera constant. Les mouvements sont tellement importants qu'il est impossible de procéder à un recalcul de l'allocation selon les effectifs en temps réel.

M. Jean-Marc MARTRETTE signale qu'aucun nom de porteur de projet pour le laboratoire LMOPS ne figure sur le tableau en **annexe 29**.

Une élection a eu lieu le jeudi 7 décembre dernier ; le porteur du projet proposé sera M. David CHAPERON, Maître de Conférences à l'Université de Lorraine, précise M. Alain HEHN.

En réponse à la question de M. Christophe SCHMITT sur le refus de la tutelle, la Présidente explique que l'intégration de Calbinotox allait à l'encontre des principes de pilotage de la politique scientifique de cet institut du CNRS.

Le 4^{ème} volet du bilan de l'évaluation des projets des Unités de Recherche du contrat quinquennal 2024-2028, concernant particulièrement les laboratoires PErSEUs (Psychologie Ergonomique et Sociale pour l'Expérience utilisateurs), Calbinotox (Composés alimentaires : bio fonctionnalités et risques neurotoxiques) et LMOPS (Laboratoire Matériaux optiques, photonique et systèmes) **est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	8
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	3

39. PROGRAMME ANNUEL de PRÉVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS et D'AMÉLIORATION des CONDITIONS de TRAVAIL 2024 (PAPRI Pact)
DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXES 30 et 30bis
Annexe 30 : état d'avancement 2023

Annexes 30bis : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2024

M. Jonathan CASAL assure la présentation du point.

Ⓐ ETAT d'AVANCEMENT 2023

Au global, 79 % du programme annuel 2023 ont été réalisés (voir tableau en **annexe 30**).

Plusieurs indicateurs d'action n'ont pas atteint un taux d'avancement satisfaisant :

- le lancement d'une enquête sur le travail hybride qui n'a pu être mis en place cette année, d'où le 0 % sur ce point ;
- concernant le service de coordination de radioprotection, au départ, il avait été défini de façon arbitraire le fait de procéder à 4 sessions de dépollution, de prospection sur 4 sites différents : au final, un seul site a été inspecté (d'où le taux d'avancement à 25 %), site sur lequel notamment 2 barreaux d'uranium ont été découverts qu'il a fallu évacuer – ce qui a pris beaucoup de temps auprès du SCR (Service Compétent en Radioprotection) ;
- la définition du contenu des armoires de premier secours, un des points avancés par le rapport de l'IGESR (Inspection Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) en 2022 est à 50 % d'état d'avancement.

Fort de ce document relatif à l'état d'avancement et des indicateurs existant au sein de l'Université de Lorraine, un groupe de travail (GT) a été constitué avec les représentants des personnels de l'Établissement de façon à travailler autour du programme de prévention 2024.

Ⓑ PROGRAMME de PRÉVENTION 2024

Sur ce programme annuel de prévention, plusieurs actions ont été définies en commun avec les représentants du personnel.

Deux axes majeurs se dégagent du document (tableau **annexe 30bis**) :

- de enquêtes accidents ou autres
- les retours de l'IGESR et des échanges avec les représentants du personnel.

Un accent particulier et des moyens ont été mis sur :

- ❖ les actions de formation, notamment tournées vers l'encadrement, autour du rôle des personnes en responsabilité en santé et sécurité au travail ;
- ❖ les questions des Risques Psycho-Sociaux (RPS) en vue de faire monter en compétence les Assistants de Prévention (AP) et l'ensemble des acteurs ;
- ❖ la formation des gestionnaires des déchets dangereux ;
- ❖ la formation des personnels souhaitant travailler autour des indicateurs et de la connaissance de l'Établissement afin de travailler, en vue de la simplification des processus, notamment sur le listing des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur les différents indicateurs en santé sécurité au travail, que ce soit dans le domaine médical, celui des accidents de travail, ou des registres.

Quelques actions tournent autour des usagers, par exemple : la création de fiches-conseils pour prendre en charge et leur donner des actions-réflexes facilement applicables face à diverses situations : découverte fortuite ou suspicion de découverte d'éléments radioactifs, transport de matière dangereuse, ...



M. Jean-Yves JOUZEAU demande comment ces fiches seront coordonnées ou pas avec les autres EPST et à quand un questionnaire sur les RPS qui soit adapté aux Chercheurs, aux Enseignants-Chercheurs et aux Doctorants.

La quasi-totalité des fiches-conseils sont établies en commun avec le CNRS et différents partenaires pour que ces documents soient utiles et pragmatiques, répond M. Jonathan CASAL.

M. Sébastien LAJOUX annonce une démarche plus globale d'enquête qui va toucher toutes les populations au sein de l'Établissement pour avoir un diagnostic ; il souligne, couplée à cette enquête, la volonté de la Présidente d'avoir un baromètre social qui permette de mesurer les différentes évolutions dans les collectifs du travail.

M. Jean-Yves JOUZEAU estime d'expérience que, pour avoir un questionnaire utile et informatif, il faut des questions communes à tout le monde et d'autres clairement différenciées.

Dans le cadre des RPS, M. Jean-Luc METZGER se pose des questions sur la formation des managers au sein de l'Université et il appelle un management dans le dialogue, la pédagogie et qui fasse preuve de bienveillance. Il pense que l'Établissement peut mieux faire.

Selon M. Jonathan CASAL, c'est tout l'intérêt de l'action numéro 4 (Formation des agents en responsabilité à la Santé Sécurité au Travail) qui a répondu tout d'abord à une demande sur les aspects de sécurité-incendie. M. Jonathan CASAL souhaite sensibiliser les agents à ces thématiques par le biais de cette première formation.

Le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2024 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	8
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23

Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

40. MODIFICATION de la POLITIQUE de SÉCURITÉ du SYSTÈME D'INFORMATION (PSSI)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 31

La présentation est assurée par MM. Jean-Michel VAHL et Yves AGOSTINI.

M. Jean-Michel VAHL remarque tout d'abord que la modification de la PSSI, déjà en œuvre à l'Université de Lorraine, est une jouvence qui aurait dû intervenir plus tôt mais les événements en 2020 ont contraint la Direction du Numérique à la retarder. Cette modification a été validée en COPIL (Comité de Pilotage).

**Préambule,
Contexte juridique**

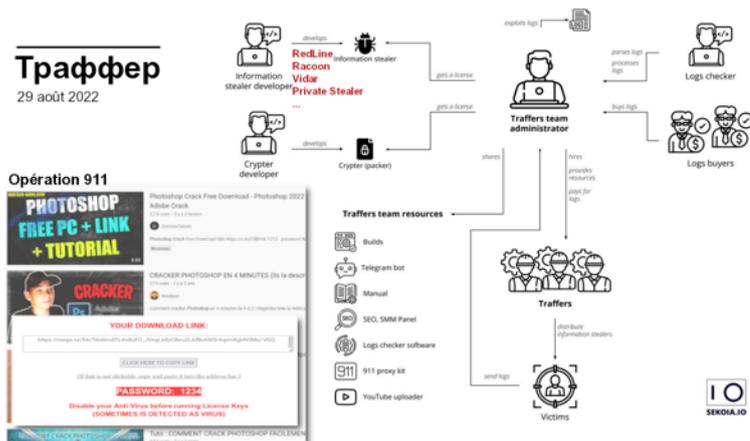
Système d'Information

Pour QUOI faire de la sécurité ?

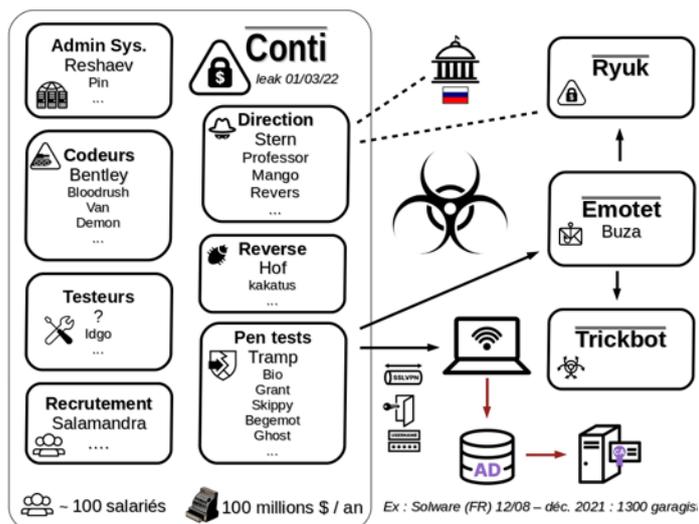
- Assurer la disponibilité de nos services et données numériques de l'Établissement
- Protéger les données personnelles
- Protéger notre patrimoine informationnel, scientifique et technique

Nouvelles menaces

- Depuis 2020, les nouveaux business du vol de comptes (traffers), aux ransomware : M. Jean-Michel VAHL explique qu'on a à faire maintenant à des structures criminelles, organisées et hiérarchisées.



Organisation de «traffers»



Un groupe qui rançonne

M. Yves AGOSTINI prend le relais pour parler, par exemple, de deux groupes d'escrocs principalement russes qui ont été identifiés après 2020 et qui font partie des :

- **Conséquences observables par l'Établissement**
 2019 : 1 compte volé / semaine
 2021 : 1 compte volé / jour
 2022/2023 : de 2 à 5 comptes volés chaque jour (hors phishing)

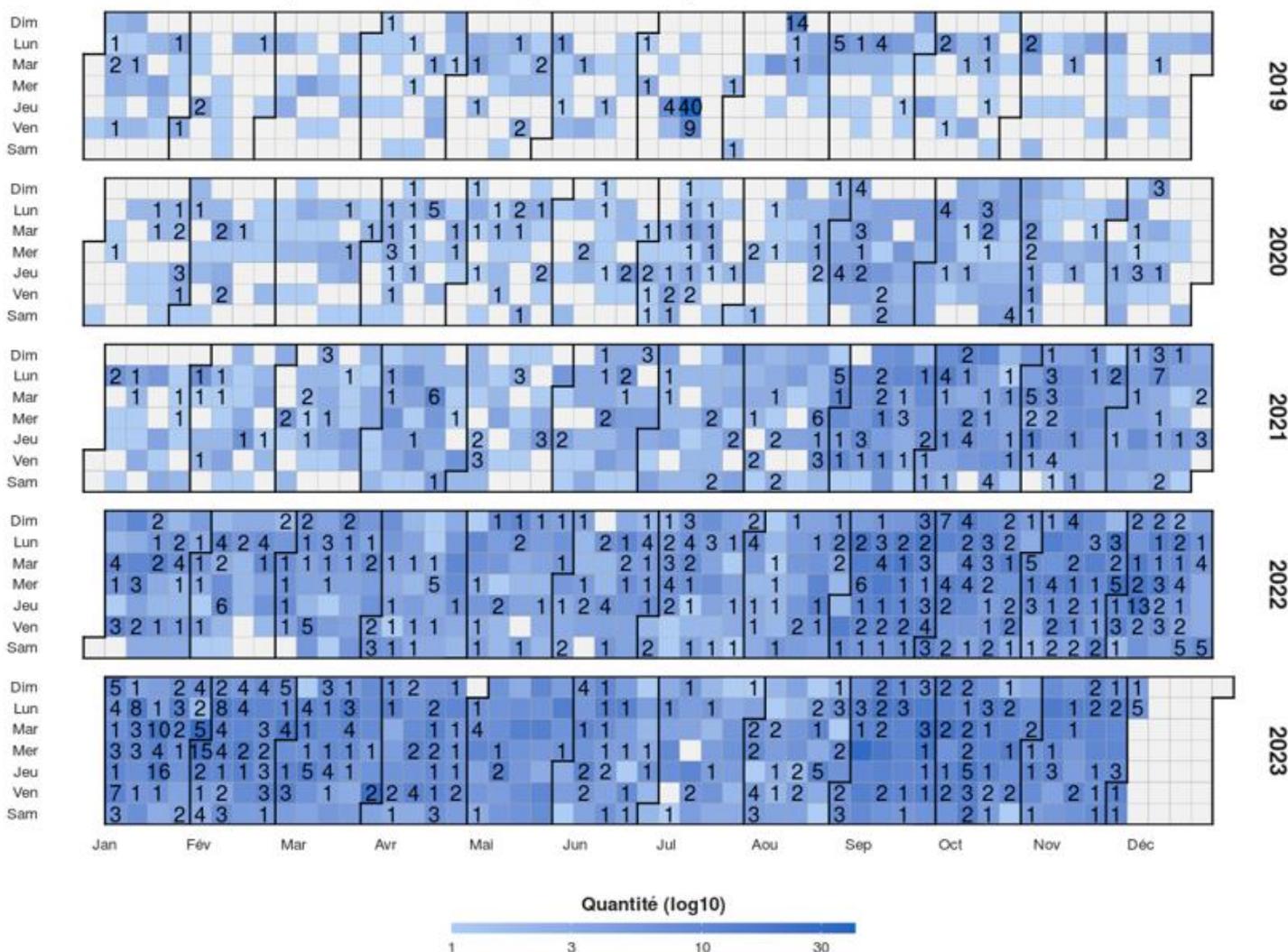
Le schéma ci-avant fait apparaître, à droite, un groupe qui fait du *ransomware* (NDLR : qui se traduit par rançongiciel) d'une centaine de salariés payés à 1 000 dollars par mois (le double du salaire moyen en Russie), qui bloquent les hôpitaux, les entreprises et qui demandent des rançons.

M. Yves AGOSTINI ajoute qu'au final, même sans payer la rançon, ces pratiques coûtent très cher car, une fois toutes les données chiffrées, l'organisme ne peut plus fonctionner et cela demande plusieurs mois pour revenir à la normale.

À gauche, il est question de groupes de *traffers* (NDLR : trafiquants), découverts depuis 2022, payés à la quantité et spécialisés dans le vol de comptes, d'identifiants et de mots de passe qu'ils revendent à des groupes qui font du *ransomware*.

Vols d'identifiants

7237 évènements (1288 vols certains) entre le 04 janv. 2019 et le 04 déc. 2023



En 2019, 1 compte était volé par semaine ; on identifie le creux de la période covid-19, après laquelle le nombre des vols montent sensiblement pour arriver en 2022 à 2 et en 2023 jusqu'à 5 comptes volés par jour – hors *phishing* (NDLR : hameçonnage).

Contexte juridique

- Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État (PSSIE)
 - Circulaire du Premier Ministre N° 5725 (17 juillet 2014)
 - Instruction interministérielle N° 901 protection des systèmes d'information sensibles (11 février 2015)
 - PSSI de l'établissement, voté en CA (juillet 2015) :
40 pages, 175 « règles » de bonnes pratiques issues des ISO 27000x :
de l'organisation générale, au câblage des salles machines, en passant pas la sensibilisation

=> utilisée comme un
ensemble documentaire de bonnes pratiques,



Base des rapports annuels remontés au ministère entre 2012 et 2019

- **Charte Informatique** intégrée au règlement intérieur
 - Code du travail : poids légal > aux circulaires, instructions et décrets



Évolution PSSI

Évolutions de la PSSI

M. Jean-Michel VAHL présente les différentes évolutions de la PSSI ; il commence par faire le point sur les évolutions de forme.

Actualisation des termes : « *présidence* » en place de « *président* »,
Prise en compte du RGPD (2018) : « *DPO* » au lieu de « *CIL* », *usage du registre des traitements*,
Nouvelle organisation : *le DGS n'est plus également FSD*

- **[ORG-SSI] Organisation SSI**
extraits *modifiés* :

Pour conduire la politique de sécurité des systèmes d'information et faciliter sa mise en œuvre, l'Université de Lorraine, sous l'autorité de l'AQSSI qui n'est pas déléguable (Autorité Qualifiée de Sécurité du Système d'Information) (*présidence*),
...

La chaîne fonctionnelle SSI de l'Université de Lorraine est composée comme suit :

- du Directeur Général des Services, *assisté du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD)*, le VP en charge du Numérique et le Directeur du Numérique.

...

- du *Délégué à la Protection des données (DPO Data Protection Officer)* désigné par l'AQSSI qui veille à la bonne application de la loi « Informatique et Libertés » dans l'Établissement. Il doit établir et maintenir un registre des traitements mis en œuvre.

Chiffrement des portables (décision 2018) : rapprochement avec les contraintes CNRS

Précision dans la règle :

- **[NOMAD_05] Dispositifs de sécurité installés sur les nomades**
Tout poste nomade doit disposer par défaut d'un verrouillage de session.

Tous les ordinateurs professionnels doivent disposer par défaut de :

- L'antivirus choisi par l'Établissement
- *Le chiffrement du disque dur*

Selon les besoins identifiés et les informations traitées, des configurations durcies peuvent être mises à disposition des usagers : outil de sécurisation de la connexion VPN, outil de chiffrement des dossiers, outil de sauvegarde spécifique, support amovible sécurisé, outil de contrôle de double connexion.

Prise en compte du télétravail (décision 2019)

Activation de la règle :

- **[NOMAD_08] Télétravail**
- Le télétravail comme le traitement ou le stockage de données propriété de l'Établissement ne peuvent être réalisés que sur les équipements mis à la disposition des utilisateurs par l'Établissement. Ces équipements doivent être intégrés aux systèmes de gestion de l'Établissement après accès par VPN dédié. Les disques durs des équipements doivent être chiffrés. L'usage de documents imprimés est à proscrire.

Précision sur l'usage de l'antivirus (COFIL 2023)

Modification de la règle :

- **[PDT_05] Sécurité des postes de travail**

Tous les utilisateurs de poste de travail doivent être identifiés par authentification ou accès physique limité.

À cet effet,

- l'intégrité du poste de travail doit être assurée par l'usage de l'anti-virus de l'établissement, les mises à jour du système et des applications, la non utilisation des droits d'administration ;
- les utilisateurs doivent s'assurer de limiter l'accès à leur environnement de travail en leur absence : fermeture ou verrouillage de session, de porte ;
- les données doivent être sauvegardées. Les données sensibles ne doivent pas être conservés sur les postes de travail.

En particulier, les accès anonymes à Internet sont interdits (cf: NET_22).



M. Jean-Luc METZGER demande si l'utilisation du *BYOD Bring Your Own Device* (NDLR : Apportez votre propre matériel) est autorisée.

Le BYOD est autorisé mais sur des réseaux totalement sécurisés, répond M. Jean-Michel VAHL.

En matière de sécurité des accès, M. Jean-Yves JOUZEAU voudrait que l'Université de Lorraine envisage de pratiquer, comme les hôpitaux lors d'une connexion extérieure, une triple identification avec la délivrance d'un login, d'un mot de passe et d'un code temporaire qui passe par le téléphone portable via un SMS.

Selon M. Jean-Michel VAHL, l'identification multi facteurs serait envisagée mais l'Université n'a pas encore défini pour quels services elle serait envisageable (connexion depuis l'extérieur aux services financiers, aux services de la DRH, ... voire en cas de connexion intérieure pour un changement de mot de passe, par exemple).

M. Jean-Marc MARTRETTE s'étonne de voir passer ce point au Conseil d'Administration alors qu'il a reçu un avis défavorable à l'unanimité de la F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail).

M. Yves AGOSTINI expose que cet avis résulte d'un malentendu : le télétravail ponctuel est une exception au télétravail cadré par la décision de 2019. Le débat portait sur l'utilisation de matériel personnel pour du télétravail ponctuel – ce qui est aussi une exception. La PSSI n'étant pas une loi ; dans le cadre du télétravail ponctuel, la PSSI ne sera pas systématiquement appliquée, il y aura des exceptions.

La Présidente prend la parole : l'avis de la F3SCT n'est pas bloquant, il n'interdit pas la présentation du point en Conseil d'Administration et d'avoir un débat en Conseil d'Administration. Les organisations syndicales ne se sont pas opposées sur le fond mais craignent que ce document "emporte une sorte de cavalier législatif" qui irait contraindre les pratiques de télétravail de l'Établissement.

L'idée n'est pas de restreindre ou de contraindre le télétravail ponctuel, mais de travailler avec les organisations syndicales pour voir comment concilier nos pratiques de télétravail avec les exigences en matière de sécurité, étant entendu que, s'agissant du télétravail ponctuel, il existe un risque plus important sur les vols de comptes dès lors que les agents utilisent des ordinateurs personnels pour accéder à leur service "Université de Lorraine", assure la Présidente.

Il y a un désaccord pas forcément sur le fond de la démarche mais sur la manière de s'y prendre : les organisations syndicales auraient souhaité que la révision des 2 modes de télétravail se fasse en même temps – ce qui paraît compliqué à la Présidente du fait que ce sont 2 démarches portées par 2 systèmes différents qu'il faut mettre en cohérence.

La Présidente regrette que les organisations syndicales aient fait un procès d'intention à la présidence de l'Université, dans le sens où il n'est bien évidemment pas dans notre intention et notre intérêt de remettre en cause ou de contraindre davantage que nous le faisons, l'exercice du télétravail.

C'est pourquoi la Présidente a voulu maintenir ce point au Conseil d'Administration.

M. Olivier GARET commence par dire qu'en tant qu'Administrateur, il essaie de prendre le plus de distance possible avec sa situation personnelle pour regarder avec suffisamment de hauteur l'intérêt de l'Établissement. Par rapport à la problématique de la sécurité informatique, il est clair, pour lui, qu'il y a un conflit entre les impératifs de la sécurité informatique et la praticité des usages pour les personnels. L'Établissement veut que tout soit sécurisé, contrôlé, mais il ne dispose pas toujours des techniciens pour rendre tous les services informatiques nécessaires aux personnels de l'Université, si bien que, dans de nombreuses situations, des personnels sont obligés de se débrouiller tout seuls.

À titre d'exemple, M. Olivier GARET relate que, comme la grande majorité des EC, il a une page web. Pendant de nombreuses années, il a « bricolé » sa page selon ses connaissances informatiques du moment.

Maintenant, l'exigence de sécurité est telle que, du fait de son manque de formation en la matière, le code n'est plus suffisamment protégé. Il n'y a pas de solution de remplacement qui lui soit proposée en tant qu'utilisateur, permettant de répondre à ses problématiques. M. Olivier GARET estime que cette problématique, qui est absente des réflexions de l'Université, est un champ qu'il faudrait ouvrir dans le cadre d'un dialogue entre les personnels et les responsables de la sécurité informatique pour trouver des manières de concilier des exigences légitimes des uns et des autres. Il ajoute : il n'y a pas d'ingénieur informatique que je pourrais solliciter, et il précise : ma page web, la page web de mon département sont payées par mes deniers.

La Présidente rappelle que l'esprit général de la politique de l'Établissement est de protéger ce qui doit être protégé, c'est-à-dire de ne pas mélanger des niveaux de risques associés à tel ou tel espace, qui ne seraient pas les mêmes.

M. Yves AGOSTINI fait référence aux menaces qu'il a décrites précédemment et qui montrent que le monde a beaucoup changé. Avant, certaines pratiques pouvaient être tolérées car elles ne prêtaient pas à de lourdes conséquences ; aujourd'hui, ce n'est plus le cas, affirme-t-il. Les différents niveaux d'escroquerie, tous les marchés de vols et de revente n'existaient pas alors. Si elle est mal faite, votre page web, aujourd'hui, va être exploitée. Les PSSI deviennent des normes de qualité ISO 27 000 qui datent de plus de 20 ans et qui indiquent comment faire les choses de la bonne façon. Dans le cadre de la PSSI, on essaye de mettre en place des choses en prenant en compte la sécurité dès leur conception.

M. Yves AGOSTINI cite le cas d'un laboratoire qui hébergeait son site chez OVH (On Vous Héberge) ; la semaine dernière, ils ont perdu tous les accès car la personne en charge ne répond plus et le site n'est plus accessible... L'Université propose des solutions sécurisées au bénéfice de tout le monde face à des dangers bien réels.

M. Jean-Michel VAHL confirme que les contraintes touchent les services informatiques et les utilisateurs. Il explique qu'une

l'Université de Lorraine depuis l'extérieur. Il faut corriger cette faille pour pouvoir réouvrir au monde entier, sinon l'Université sera attaquée, sera une porte d'entrée, et, potentiellement, c'est tout le Système d'Information de l'Établissement qui s'écroulera – ce qui implique une perte d'activité pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et des centaines de milliers d'euros pour revenir à la normale. Cela est arrivé à plusieurs établissements (Montpellier, Toulouse, ...).

La politique de l'Établissement, depuis une dizaine d'années, consiste à dire que le site d'un département a vocation à être complètement intégré au site de la composante ; lorsqu'il y a une demande de création de site pour un département, la DN la renvoie vers le site de la composante tout en accompagnant la création et la mise en œuvre, explique M. Jean-Michel VAHL. De la même façon, les pages personnelles doivent se trouver sur le site du laboratoire auquel l'EC est rattaché. En plus, il existe aujourd'hui des pages ORKID ou des pages sur HAL qui permettent de présenter son profil et son curriculum. Il faut se rapprocher des équipes de proximité qui assurent aussi l'accompagnement des enseignants pour les aider à mettre en œuvre un certain nombre de choses – que ce soit par des outils, des outils virtuels – pour répondre aux besoins.

Entre le 1^{er} et le 15 août et à Noël, la Direction du Numérique dispose d'équipes d'astreinte, ajoute M. Yves AGOSTINI.

La Présidente revient sur l'avis défavorable de la F3SCT sur le télétravail ponctuel. Elle rappelle que, pour le télétravail régulier, les agents doivent être équipés par des matériels de l'Établissement. Pour prévenir la crainte de cavalier législatif allant dégrader les conditions de télétravail ponctuel des agents, la Présidente propose d'adopter cette PSSI avec une mention concernant le travail dans la rubrique 9.2 page 31 de la PSSI (**annexe 31**) :

« Cette réglementation ne s'applique au télétravail ponctuel que dès lors que des solutions auront été mises en place et travaillées avec les organisations syndicales pour garantir l'égal accès de l'ensemble des agents, qu'ils soient en directions centrales ou dans les composantes de formation ou de recherche, au télétravail ponctuel avec les meilleures garanties de sécurité de l'Établissement. »

La Présidente annonce que le chantier afférent sera ouvert, sans plus attendre, dès 2024 étant donné la réalité des risques qui s'imposent à l'Université.

La modification de la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	8
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	4
Nombre d' ABSTENTIONS	2

DÉPART de M. GREENWOOD James
Procuration à M. MARTRETTE Jean-Marc
Nb de présents : 14
Nb de représentés : 9

41. **MODIFICATION de la CHARTE INFORMATIQUE**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 32

M. Jean-Michel VAHL intervient pour dire que l'évolution s'inscrit dans la même continuité. C'était l'occasion de préciser dans la charte informatique (intégrée au Règlement Intérieur de l'Établissement) qui sont aujourd'hui des mesures de fait. Quelques précisions sont apportées (les modifications sont signalées en **bleu**).

Charte informatique

Évolution de la charte informatique

- Insister sur la protection des identifiants

(Ajout)(modification)

...

Article 3 : Principes de sécurité

...

La sécurité des systèmes d'information mis à sa disposition lui impose : de garder strictement **secret** son (ou ses) codes d'accès **personnels** et ne **les dévoiler à personne** ; ***d'en assurer cette confidentialité en respectant les bonnes pratiques de l'établissement*** ;

...

de la part de l'utilisateur : [*répétition volontaire*]

- de garder strictement secret son (ou ses) codes d'accès personnels***
- ne les dévoiler à personne ;***
- d'en assurer cette confidentialité en respectant les bonnes pratiques de l'établissement***

M. Jean-Michel VAHL préconise la bonne pratique consistant à ne pas réutiliser son mot de passe sur tous les sites numériques sur lesquels on va (commerciaux ou autres).

- Augmenter la rapidité de signalement
Devoirs de signalement et d'information

L'utilisateur doit avertir sa hiérarchie dans les meilleurs délais de tout dysfonctionnement constaté ou de toute anomalie découverte telle une intrusion dans le système d'information, suspicion d'une usurpation d'un code d'accès, etc. Et en informe **immédiatement les RSSI (responsables de la sécurité des systèmes d'information)** ainsi que le délégué à la protection des données de l'Université de Lorraine.

- Préciser la nécessité d'un délai d'étude et traitement
Mesures de contrôle de la sécurité

...

- que toute situation bloquante pour le système ou générant une difficulté technique, pourra conduire à l'isolement du poste voire à la suppression des éléments en cause et éventuellement/si-nécessaire, la suspension du compte informatique pour la durée nécessaire ;
- **Mise à jour organisationnelle**
Article 6 : Limitation des usages
 - Il est rendu compte annuellement au *Comité Social d'Administration* des mesures prises en exécution du présent article.



M. Jean-Luc METZGER trouve qu'il manque 2 éléments dans le document :

- ajouter un lien vers les bonnes pratiques à l'Université serait un plus et permettrait de bien afficher ces pratiques ;
- pour contacter le RSSI, insérer l'adresse électronique à la quelle l'agent doit signaler les dysfonctionnement et anomalie.

La modification de la charte informatique **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	8
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Après avoir souhaité d'excellentes fêtes à l'assemblée, la Présidente lève la séance à 16 h 30.

Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine